COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 1977

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 32. — Excusé : 1.

FELICITATIONS. — M. Henri Deffarges, diplôme d'honneur au concours organisé en 1976 par l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord, pour son commentaire d'une phrase de François de Closets sur la monde moderne.

REMERCIEMENTS. — MM. Michel Chopard, Alec Yelin et Olivier de Saint-Aulaire.

ENTREES D'OUVRAGES. — *Entre nous*, bulletin du secteur paroissial de Thenon, n° 29 (mars-avril 1977) ; don de M. l'abbé Jourdes, qui étudie l'action de Bernard Grand au XIXe siècle à propos du problème de la « traverse » de Thenon.

Marthe Marsac, *Le prieuré des Bénédictines de Saintes à Saint-Silvain en Périgord* (extr. du t. CIII de notre « Bulletin »); offert par l'auteur.

Jean Secret, *Abbayes et prieurés du Périgord* (Paris, Nouvelles éditions latines, 1977, collection « Art et tourisme ») ; hommage de l'auteur.

L'architecture rurale française : Corpus des genres, des types et des variantes, brochure spécimen éditée par Berger-Levrault pour le Musée national des Arts et Traditions populaires ; don de M. Secret qui précise qu'un volume paraîtra dans cette collection pour le Périgord, le Quercy et l'Agenais.

Gaz de France information, n° 335 (évrier 1977) ; don de M. Pierre Villot, qui signale dans ce périodique un compte rendu de l'installation du gaz naturel à Sarlat.

Pour le gisement préhistorique de la Madeleine, bulletin n° 6 ; offert par M. le Dr Delluc, qui décrit un singulier tableau inspiré par le site de la Madeleine et représentant une femme la poitrine nue, repoussant d'une sandale dédaigneuse un crâne et des ossements.

M. le Président remercie les divers donateurs.

GROUPE DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE. — La 11e réunion a eu lieu le 22 mars avec 17 participants. Plusieurs séries de diapositives ont été présentées par M. Chevillot, elles concernaient le camp dit de César à la Curade, deux squelettes probablement médiévaux dégagés face à l'église de Sainte-Mondane, un aven sépulcral à Meyrals datable de la Tène et le matériel trouvé à la grotte des Ormes, commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert. M. Alain Lacaille a ensuite commenté des vestiges gallo-romains récoltés au site de Bussin, à Saint-Pierre-de-Frugie, cependant que M. Claude Lacombe évoquait le camp du Fayard, commune de Campagne, dont le mobilier recueilli permet une datation au début du premier âge du Fer.

CONGRES. — Il est rappelé à l'assemblée que le congrès annuel de la Fédération historique du Sud-Ouest se tiendra les 23 et 24 avril à Libourne et Saint-Emilion. Le congrès archéologique de France se déroulera d'autre part du 12 au 18 juin prochains à Châlons-sur-Marne et Reims sur le thème de la Champagne du Nord.

COMMUNICATIONS. — M. Pierre Jouanel fait circuler une caricature du duc Henri-Jacques de La Force (1675-1720), représenté sous les traits d'un crocheteur courbé sous le poids de colis de marchandises. C'est une allusion à la saisie opérée le 6 février 1721 sur un nommé Orient, qui déclara que ces marchandises appartenaient au duc ; l'affaire est évoquée dans les *Mémoires* de Marais, t. II, p. 67.

M. Secret montre une médaille frappée par la Monnaie qui reproduit une monnaie pétrucore, ainsi qu'un médaillon de Marc Aurèle trouvé à Lavalade et décrit par le Dr L'Honneur dans notre *Bulletin* de 1937, p. 162.

Il signale qu'au cours d'un nettoyage qui vient d'être effectué dans la confession Sud de Saint-Front, de très nombreux ossements déposés dans des fosses ont été retrouvés ; les travaux ont révélé qu'il y avait probablement deux étages dont l'un situé très bas.

M. le Président rend compte d'autre part des observations qu'il a pu faire lors du percement d'une tranchée à Périgueux, place de la Clautre et rue Denfert-Rochereau. De nombreux sarcophages ont été arrachés, brisés et emmenés à la décharge sans qu'il soit possible de les étudier. Le croquis ci-dessous permet d'avoir une idée des vestiges ainsi massacrés : entre les points A et B il y avait par endroits trois épaisseurs de sarcophages, entre B et C, au débouché de la rue Salinière, deux épaisseurs, entre C et D, de nouveau trois épaisseurs, entre D et E une seule épaisseur, entre F et G, en deux endroits, deux épaisseurs. En G, à la cote — 1,10 m, M. Secret a repéré un égout parfaitement appareillé venant de la rue de la Clarté, de section 60 × 60. De G à H, à la cote — 1 m, il y a des traces d'un pavement de galets roulés. Quant aux sarcophages, orientés Est-Ouest, ils ont un épais couvercle non tectiforme (de 30 à 40 cm) et des parois de 20 à 30 cm. Aucun mobilier funéraire n'a pu être mis à jour en raison de la rapidité des travaux, seul un pegaud aurait été sorti à l'angle de la rue Salinière et emporté par les ouvriers.

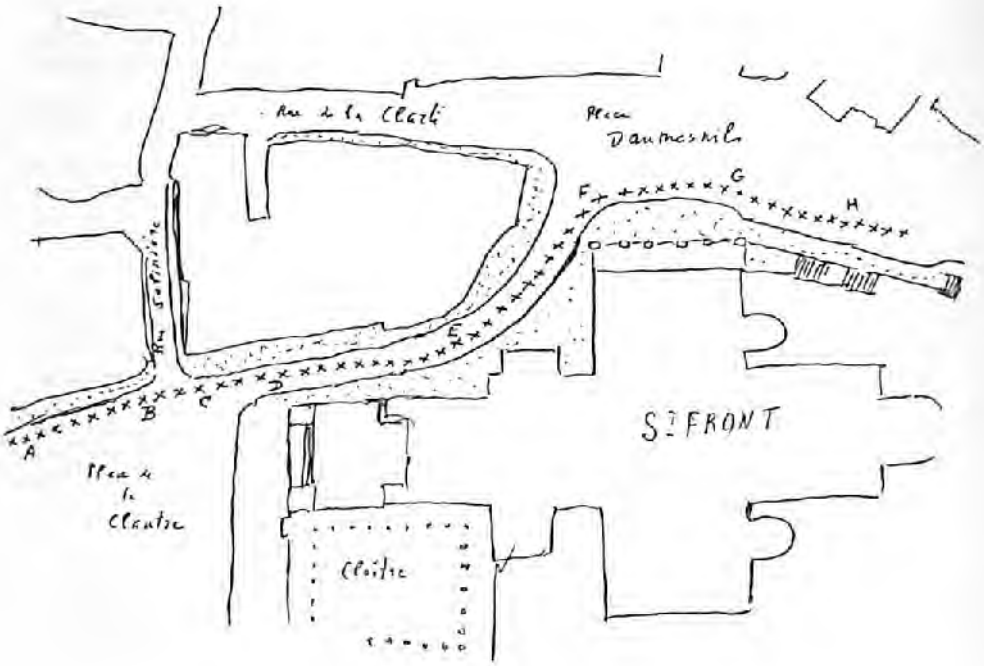

M. Secret signale encore une maison ancienne à Périgueux, sise au 13, place de la Cité. Au premier étage subsistent deux cheminées du XVe siècle à linteaux de pierre non décorés, l'immeuble semble révéler un aménagement d'éléments plus anciens réalisé au XVe.

Le Secrétaire général a noté dans le catalogue n° 235 de Saint-Hélion, libraire à Paris, la mise en vente d'un contrat de 1618 passé par Mme d'Esparbès de Lussan (prix 150 F), ainsi que d'un aveu rendu à Louis XIV pour le péage de Bergerac en 1680 (150 F également). Il signale d'autre part la vente aux enchères, annoncée pour le 28 mars dernier à l'Hôtel Drouot, d'une partie des collections du château de Fénelon : ouvrages de bibliothèque et recueil de lettres autographes du « cygne de Cambrai ». Ce très bel ensemble appartenait à M. Agelasto, qui avait projeté d'en faire don au département de la Dordogne.

M. Becquart appelle l'attention, d'après un compte-rendu publié par la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LXII, n° 169 (1976), sur un livre de Herbert G. Kramer, *Venerable Chaminade's Etat...* (Saint-Louis du Missouri, Marianist resources Commission, 1974), qui étudie l'œuvre du fondateur des Marianistes.

M. Alain Lange, de Cognac, nous a fait parvenir une notice biographique sur le philologue Camille Chabaneau. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Pierre Aublant a relevé dans le n° 104 d'*Archéologia*, mars 1977, un article des Drs Brenot et Riquet sur la « trépanation néolithique », qui cite les crânes d'Eybal - le Coux et de Teyjat en Périgord, ainsi que la reproduction d'une énigmatique inscription gravée sur une maison sise au Roqual, commune de Monmadalès, et signalée par notre collègue d'Eymet M. Vautier.

Mme Piazer a rédigé une intéressante étude de démographie sur Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert à la fin du XVIIe siècle ; ce travail figurera dans une de nos prochaines livraisons.

M. Gaby Pasquet nous apporte d'utiles précisions sur l'église et les cimetières de Berbiguières, elles compléteront fort judicieusement la notice publiée par M. Secret dans le *Bulletin* de 1976, p. 237.

M. Becquart a pris connaissance d'une thèse pour le doctorat en médecin, soutenue à Bordeaux en 1977 et due à M. Jean-Marc Larivière. Ce travail, qui a pour titre *A propos d'une enquête intéressant la santé publique en Périgord en 1830*, utilise des archives privées et la statistique de Brard ; il fourmille de faits très révélateurs et donne une vue d'ensemble sur l'état sanitaire de la Dordogne. La même thèse nous est également signalée par M. Jacques Clémens, assistant agrégé à l'Université de Bordeaux - III.

M. Soubeyran déplore un vol d'objets qui a eu lieu récemment au Musée du Périgord : 3 matrices de sceaux ont notamment disparu, de même que 18 monnaies dont 7 en or.

M. Secret décrit deux monuments qu'il va s'efforcer de faire inscrire à l'inventaire supplémentaire : la chapelle latérale Nord de l'église de Coly, qui est du XVIe siècle, et le château de la Grande Maison, situé à 1 km au Sud du château de Monbazillac, qui comporte un haut logis à pignon avec chemin de ronde, flanqué d'une tour-escalier à vis dessinant un angle aigu.

M. Michel Golfier signale, de la part de M. Bram, la mise en vente par le libraire Saffroy d'une lettre autographe du patriote Palloy, datée de mai 1792 et relative au « vin patriotique » de la Dordogne. Cette pièce est proposée aux collectionneurs pour le prix de 450 F.

M. Bouriel donne lecture d'un contrat de mariage passé le 10 octobre 1723 à Brassac devant le notaire Tremoulines et commente le dispositif de cet acte.

M. Deffarges s'est rendu dernièrement à Lempzours et a constaté que la boîte aux lettres dont notre Société avait suggéré le déplacement était toujours contre le mur de l'église. Il a appris d'autre part que la sacristie de l'endroit avait été littéralement vidée de son contenu, on ignore si une plainte a été déposée.

Enfin, M. le Dr Delluc a visité un cluzeau à Saint-Félix-de-Villadeix : le matériel recueilli (poteries et charbon de bois) indiquerait que la dernière occupation de cette cavité remonterait aux environs de 1680. Le Spéléo-Club de Périgueux, ajoute encore notre collègue, a découvert à Saint-Vincent-de-Cosse une caverne ornée de gravures arbalétiformes ; ces figurations assez rares feront l'objet d'une étude attentive.

ADMISSIONS. — Mme Germaine PRÉVOT, 48, rue Jean-Jacques-Rousseau, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde); présentée par MM. Aublant et Becquart;

M. Bruno FAYOLLE-LUSSAC, Marly I, entrée 2, 210, rue Stehelin, Bordeaux-Caudéran (Gironde) ; présenté par les mêmes ;

M. Christian HARIELLE, 46 bis, rue du 4-Septembre, Montignac ; présenté par MM. Loubignac et Roussot ;

M. Roger ROCHETEAU, le Vignaud, escalier 5, appt 9, Boulazac ; présenté par MM. Chevillot et Lacombe ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, N. BECQUART.

Le Président, J. SECRET.

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 1977

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 36. — Excusé : 1.

NÉCROLOGIE. — MM. Kramers et Antoine Cruveiller.

FÉLICITATIONS. — M. Jacques Coupry, chevalier de la Légion d'Honneur.

REMERCIEMENTS. — Mme Germaine Prévot.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Arcachon et le val de l'Eyre. Histoire, art, économie* (Bordeaux, 1977, Actes du XXVIe Congrès d'études régionales tenu à Arcachon en 1974 par la Fédération historique du Sud-Ouest) ; achat de la Société.

Claude C. Sturgill, *La formation de la milice permanente en France, 1726-1730* (Vincennes, Service historique de l'Armée de terre, 1975) ; hommage de l'auteur.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, série in-IVo, t. VIII (1974), « Recueil d'études archéologiques » ; don de M. Pierre Jouanel.

Photographie non datée représentant la maison dite « du Pâtissier » à Périgueux ; offert par Mme Gendry.

Onze cartes postales anciennes représentant des vues de Périgueux, la Bachellerie, Saint-Rabier et Terrasson ; don de M. Lucien Deluga.

Photocopie d'un article avec dessin relatif à la catastrophe de Chancelade survenue en 1885 (extr. du *Monde illustré*, 1885) ; don de M. Jacques Faurel.

Article de Jean-Yves Boulic découpé dans le *Figaro* du 12 avril 1977 par M. Pierre Aublant et relatif à un ouvrage de notre collègue, M. Stéphane Rials, sur les idées politiques de Georges Pompidou.

Photographie représentant une fresque récemment découverte à Saint-Amand-de-Coly ; don de M. Aujoulat.

Deux photographies de la croix de carrefour de Négrondes ; don de M. François Veber.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Périgourdin de Bordeaux*, n° 482, avril-mai 1977, un article de notre Président sur les « viscères baladeurs » du Périgord.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, Etudes et travaux, t. 73 (1976), publie une étude de notre collègue, M. Christian Chevillot, sur un atelier de bracelets en lignite décorés à Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure en Haute-Vienne, ainsi qu'un mémoire de MM. Daugas, Gomez, Lambert et Mohen sur les tumulus du premier Age du Fer dans le Sud du Limousin, où sont mentionnés les sites de Jumilhac-le-Grand, Saint-Priest-les-Fougères, Bussière-Badil, Lanouaille et Saint-Pardoux-la-Rivière.

CONGRES DE LIBOURNE ET SAINT-EMILION. — M. le Président rend compte brièvement de ce congrès auquel il a participé et qui était organisé les 23 et 24 avril par la Fédération historique du Sud-Ouest. La manifestation regroupait 180 personnes, 38 communications ont été présentées parmi lesquelles sont à retenir celle de Mme Sadoul-let-Perrin sur les reliques et les pèlerinages du Périgord et celle de M. Secret sur l'iconographie des saints populaires dans notre province.

GROUPE DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE. — M. Claude Lacombe rend compte de la 12e réunion du groupe, qui s'est tenue le 26 avril dernier avec 22 participants. Un film a été projeté sur les fouilles faites en 1976 au tumulus du Bos-du-Fourg et au rempart de la Carade, puis deux séries de diapositives ont été présentées, l'une relative aux gravures de l'abri du Fayard à Campagne, l'autre prêtée par l'Aéro-Club du Sarladais et réalisée dans le cadre de l'archéologie aérienne. M. Chevillot a évoqué le chantier de Chalucet à Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) et le site du Bronze final III de Castelréal, commune de Siorac-en-Périgord, puis M. Moissat a présenté successivement un vase gallo-romain retrouvé dans une sablière près de Neuvic ainsi que des clefs anciennes provenant de Grignols et de Borrèze. M. Betremieux a commenté un décor en terre cuite, probablement du XVe siècle, de forme semi-circulaire et provenant de Bergerac, enfin une discussion a été ouverte sur trois mottes de Pontours et de Bourniquel, qui sont bien des mottes médiévales et non des tumulus.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait circuler des photographies qui représentent une urne - reliquaire conservée en l'église de Marsalès et une mystérieuse inscription funéraire retrouvée à Preyssac-d'Agonac. Il signale dans l'album Stendhal publié par la Pléïade en 1966, à la page 276, un dessin du château de Montaigne par Beaugeard qui est présenté comme une vue de la Brède. Dans le n° 106 d'*Archéologia* (mai 1977), dit encore M. Secret, notre collègue M. Vautier, à la rubrique du « courrier des lecteurs », identifie un blason qu'il pense être celui de la famille d'Estut de Solminihac.

M. Jean Lartigaut a retrouvé dans les archives du château de Besse le testament de Catherine de Gourdon dite de Genouillac, veuve de Pierre de Parland, daté du 1er novembre 1494. Ce document mentionne de nombreuses fondations dont une en faveur des lépreux de Bruzac et institué pour héritière universelle de la testatrice la dame Catherine de Bruzac, veuve du grand maître de l'artillerie de France, Galiot de Gourdon.

Le Secrétaire général a pris connaissance d'un livre de Fernand Dupuy, *L'Albine : scènes de la vie en Limousin et en Périgord vert* (Paris, Fayard, 1977), qui évoque de façon très attrayante les mœurs et les métiers d'autrefois. Il mentionne d'autre part, dans les *Annals de l'Institut d'estudis occitans*, n° 1 (1977), un intéressant article de J.-B. Séguy sur Alain de Solminihac et l'application de la réforme tridentine au diocèse de Cahors.

Notre collègue M. Jacques Beauroy nous prie d'annoncer qu'il va publier sa thèse sur le vin à Bergerac du Moyen Age au XVIIIe siècle dans une collection américaine,

les « Stanford French et Italian studies » (Université Stanford à Saratoga, en Californie).

M. Jean Pichardie a rédigé pour notre *Bulletin* une monographie sur une plaque-boucle vandale découverte à Petit-Bersac. Cette belle pièce en bronze est décorée d'émail champlevé.

M. Patrick Esclafer, d'après un document de 1663, en sa possession, a pu rétablir le véritable nom du précepteur de Fénelon, Charles Menassier, qui figure comme témoin dans un acte notarié portant donation par Bertrand Puiboreau en faveur de Jeanne Joumard de la Brangelie, veuve de Jean-François de Beynac de Tayac. L'acte a été passé le 29 juin 1663 au château des Eyzies par le notaire Girou Lacombe.

M. René Bourland fait circuler différentes pièces de sa collection, entre autres des photographies du château de Comarque et un très bel exemplaire de la « Potamographie de Garonne », dessinée par Tarde en 1628.

Mme Anne-Marie Cocula présente une brillante analyse de sa thèse de doctorat d'Etat. *Les gens de la rivière de Dordogne, 1750-1850.* Elle a tenté de reconstituer la vie du fleuve et de ses riverains, étudiant en détail les aspects juridiques et géographiques de la question, les problèmes de l'exploitation de la Dordogne et de ses travailleurs sédentaires ou mobiles, sans négliger pour autant la démographie et les mentalités. Cette communication très applaudie a suscité différentes interventions, il faut souhaiter que la thèse de notre collègue soit prochainement livrée à l'impression.

M. le Dr Delluc rend compte d'une séance de travail qui s'est tenue en avril à Saint-Germain-en-Laye sur le thème de Lascaux. De très nombreux problèmes ont été évoqués par les plus grands spécialistes, qui se sont penchés notamment sur le mode d'éclairage des peintres de la préhistoire, sur les matières colorantes qu'il utilisaient et surtout sur les 1.500 gravures inédites de la grotte (animaux ou signes divers). L'ensemble de ces recherches fera l'objet d'une publication ultérieure.

M. Marcel Secondat a étudié en détail les relations entre les deux familles de Montesquieu et de Montesquiou, souvent confondues par les généalogistes. Aucun point commun n'existe cependant entre les Secondat de Montesquieu et les Montesquiou du Périgord, qui furent seigneurs de Montluc, Fages et Saint-Cyprien.

Enfin M. Claude Lacombe projette en les commentant des diapositives réalisées par l'Aéro-club de Domme. Effectuées dans un but essentiellement pédagogique, ces vues révèlent assez souvent en Sarladais des traces ou des ensembles intéressants, susceptibles de donner lieu à des découvertes de sites archéologiques après d'indispensables enquêtes sur le terrain.

ADMISSIONS. — M. Jean-Marie CONIA, 9, rue de l'Abbasse Eremburge, Gif-sur-Yvette (Essonne) et Beauregard-et-Bassac ; présenté par MM. Bram et Golfier ;

M. Pierre BRULANT, 1, rue Dolet-Blanchou, la Coquille ; présenté par MM. Chevillot et Lacombe ;

Mme Roselyne CAILLAT, la Poste, Puymangou; présentée par MM. Caillat et Lacombe ;

M. Bernard GARROUTY, Sainte-Mondane ; présenté par MM. Chevillot et Lacombe ;

Mlle Claudine GIRARDIE, 1, rue Rousselle, Thiviers ; présentée par MM. Chevillot et Gaillard ;

M. Alain LANDES, 13, rue du 26-Mars-1944, Bjbérac ; présenté par MM. Caillat et Lacaille ;

M. Patrick GOMOND, 32, rue de Maubeuge, 75009 Paris ; présenté par MM. Aublant et Secret ;

M. Georges VIGIER, 34, avenue Jean-Jaurès, Coulounieix-Chamiers ; présenté par MM. Aublant et Fournioux ;

M. Raphaël PEYRAT, 3, rue Jacques-Le Lorrain, Bergerac ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

N. BECQUART. J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 1er JUIN 1977

Présidence de M. Marcel SECONDAT, Vice-Président.

Présents : 34. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. Roger Mayaudon.

FELICITATIONS. — M. Marcel Fournier, distinction du « barbelé d'or » ; M. Claude Lacombe et Mlle Jacqueline Gauthier, dont le mariage est annoncé pour le 25 juin prochain.

REMERCIEMENTS. — MM. Pierre Brulant et Jean-Marie Conia.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux,* 5e série, t. I (1976), un article du Professeur Jehan-Albert Vellard sur Antoine de Tounens et l'Araucanie.

Le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. LXXXVII (1975), publie un mémoire de Marcel Otte sur la collection Lejeune-Vincent, conservée au Musée Curtius de Liège. Il s'agit d'un ensemble très homogène de pièces du Solutréen supérieur ou final qui proviennent toutes de la Dordogne, malheureusement leur site d'origine est inconnu. La collection se compose d'un grattoir, de 9 perçoirs, 26 feuilles de laurier et 15 pointes à cran, toutes d'une excellente facture.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française,* d'autre part, rend compte en son no 4 (t. 74, 1977) de la séance de travail sur Lascaux déjà évoquée par M. le Dr Delluc à notre réunion du mois dernier. Ce colloque a permis de souligner la remarquable cohérence de l'ensemble prestigieux que constitue la grotte de Lascaux.

Il faut signaler également, d'après le dernier catalogue de micro-édition publié par l'Institut d'ethnologie du Muséum national d'histoire naturelle, la reproduction sur microfiches d'un catalogue manuscrit de la collection Maurice Féaux conservée au Musée du Périgord. Cet ensemble fort précieux, entré au Musée en 1934, concerne aussi bien l'Amérique que l'Afrique et l'Océanie.

GROUPE DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE. — La 13e réunion a eu lieu le 31 mai avec 22 participants. M. Claude Lacombe rend compte de cette séance, au cours de laquelle a été présentée une sépulture-ossuaire à Crabefit, commune de Saint-Georges-de-Montclard. Le groupe a également visité un certain nombre de mottes féodales signalées dans notre *Bulletin* de 1911 par le Marquis de Fayolle : Grézignac, Sanilhac et Martignac ; il est évident qu'une étude d'ensemble sur cette question serait la bienvenue. On a ensuite évoqué les fouilles destructrices qui se pratiquent actuellement dans certains cluzeaux, puis M. Chevillot a présenté les tumulus de la région de Jumilhac-le-Grand et signalé que les travaux en cours rue Claude-Bernard, à Périgueux, avaient atteint le niveau gallo-romain. Il a été enfin question d'une information de presse

selon laquelle un trésor d'environ 400 monnaies aurait été découvert près de Sarlat et récupéré pour le Musée des Amis du vieux Sarlat.

COMMUNICATIONS. — M. Becquart a relevé, dans un article de Bernard Le Clère relatif aux préfets académiciens (*La Revue administrative*, 1977, n° 176), mention d'Emile Laurent, préfet de la Dordogne de 1872 à 1873, qui fut élu le 11 mai 1872 correspondant des Sciences morales et politiques et fit une longue carrière comme président du Conseil de préfecture de la Seine.

M. Vergnaud nous a communiqué une note de M. Henri Laplanche, ingénieur métallurgiste, relative aux concrétions triangulaires du gouffre de Proumeyssac. L'origine de ces formations, écrit M. Laplanche, n'a rien de mystérieux comme on l'a depuis longtemps imaginé. « On sait... que les substances qui cristallisent dans le système cubique à faces centrées peuvent donner naissance à des plans », lesquels « sont des groupements de dendrites formant des triangles équilatéraux. Or c'est précisément le cas du calcium et de certains de ses composés, ainsi que celui du fer gamma... Il y a analogie parfaite et totale entre les triangles cristallins observés dans les formations calcaires et ceux des métaux du système cubique C.F.C. ... Les cristaux de Proumayssac ont de 4 à 12 cm de côté, alors que les triangles d'acier sont nettement plus petits... »

Mme Arlette Higounet nous signale qu'elle soutiendra en Sorbonne le 30 juin prochain sa thèse de doctorat d'Etat sur la démographie de Périgueux aux XIVe et XVe siècles. M. Jean Secret, de son côté, est intervenu auprès de la Conservation régionale des Bâtiments de France afin d'obtenir qu'une fouille soit faite devant l'église de la Cité à Périgueux, à la verticale des deux piles les plus orientales de la nef disparue.

M. le Général de Brianson a retrouvé dans des archives de famille une lettre du 12 mai 1832 adressée par G. Labarde à sa tante Mme Duroc, née Madeleine-Victorine de Brianson et demeurant à Saussignac. Ce document donne des nouvelles de Paris où habitait l'expéditeur et fait allusion aux terribles ravages exercés dans la capitale par l'épidémie de choléra.

Mme Sadouillet-Perrin rend compte de la cérémonie qui a eu lieu le 22 mai dernier à Fondaumier à propos du centenaire de la naissance d'Albéric Cahuet. Elle représentait notre compagnie ainsi que M. Secret, qui a évoqué la jeunesse de l'écrivain et ses études au Lycée de Périgueux. D'autres discours furent prononcés dont l'un par M. Dautrement, président de la Société de Brive.

Notre Vice-Présidente entretient ensuite l'assemblée des relations tendues qui existaient en 1482 entre le roi Louis XI et le cardinal Hélie de Bourdeille, archevêque de Tours. Elle donne lecture d'une lettre du 24 août écrite par le roi à son chancelier, qu'il invite à prendre des mesures énergiques contre le prélat. On se reportera sur toute cette affaire au monumental mémoire publié en 1900 par le Dr Poüan sur Hélie de Bourdeille.

M. le Chanoine Jardel signale la prochaine mise en vente, à l'Hôtel Drouot, de 17 lettres écrites de Paris par le Dr Amédée de Lacrousille, député de la Dordogne à l'Assemblée constituante en 1848. Cette correspondance fournit d'intéressants détails sur la situation politique à Paris. Notre collègue mentionne également dans un lot de chartes livré aux enchères, une pièce de 1488 concernant les Pons de Saint-Maurice.

M. Henri Deffarges, avec l'humour qui lui est habituel, retrace la carrière d'un de ses ancêtres, Pierre Cabirol, marié en 1809 à Anne Bernard et condamné en 1826 pour injures devant le juge de paix de Neuvic.

M. Lacomba donne des détails sur la sépulture-ossuaire de Chabrefit ou Crabefit, commune de Saint-Georges-de-Montclard. Le site a été fouillé par notre groupe de recherche, malheureusement les ossements avaient été mêlés avant l'intervention de nos jeunes collègues, ce qui interdit des conclusions valables. Il est probable qu'il existait à cet endroit un ancien prieuré relevant de Chancelade.

M. le Dr Delluc a étudié avec son épouse les gravures du donjon de Bourdeilles.

Il décrit la frise sculptée du XIVe siècle qui se trouve à l'étage inférieur et les gravures fines du 2e étage, datant probablement de la seconde moitié du XVIe. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Marcel Secondat s'est penché sur les origines de la forge d'Ans, qui fut construite en 1691 par François d'Hautefort en utilisant partiellement les installations d'un moulin à papier préexistant qui fut dirigé par les Dieuaide. Cette construction fut décidée par le seigneur d'Ans en raison de la gêne qu'il éprouvait par suite de l'enchevêtrement et de la multiplicité des marchés et des livraisons, et aussi de la difficulté d'obtenir des fabrications conformes aux commandes reçues.

Enfin M. Soubeyran montre deux œuvres d'art qui viennent d'entrer récemment au Musée du Périgord : il s'agit d'un portrait au crayon du Dr Peyrot, exécuté en 1891 par Gustave Lévy, et d'une amusante aquarelle, aux allures de bande dessinée, qui évoque les mésaventures du commandant « Courtepattes » (alias Amadieu) vers 1930 et est due au talent de Pierre de Lestrade.

ADMISSIONS. — M. Alain LANGE, 159, boulevard Oscar-Planat, Cognac (Charente) : présenté par MM. Aublant et Becquart ;

Mlle Ginette AUMASSIP, Azerat; présentée par MM. Aublant et Secret;

M. l'Abbé Joseph DUBLANCHE, Salignac-Eyvigues; présenté par MM. Laiba et Secret;

M. Jean-François GODY, Ecole normale, 39, rue Paul-Mazy, Périgueux ; présenté par MM. Becquart et Nicolas ;

Mme Angèle PRÉVOST, 3, rue de Verdun, Nontron ; présentée par Mmes Battut et Bourdiol ;

M. et Mme Jean LECOCQ-BONNETOU, 30, avenue du Pont de Juillet, Eymet; présentés par MM. Aublant et Deffarges ;

M. Gérard MOUILLAC, le Merle, Larocal, Sainte-Sabine ; présenté par MM. Delluc et Lagrange ;

M. Alain TURQ, Musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac et H.L.M. Croix-rouge, Villefranche-du-Périgord ; présenté par MM. Delluc et Galinat ;

Mme Geneviève DELLUC, 31, boulevard de Vésone, Périgueux; présentée par MM. Delluc et Secret ;

M. et Mme Alain MILLERIOUX, la Vigerie, Sarliac-sur-l'Isle ; présentés par MM. Chevillot et Lacombe ;

M. Jacques BODET, les Sébastures, Salignac-Eyvigues ; présenté par Mlle Gauthier et M. Lacombe ;

M. Alain DAVID, C.E.G. de Piégut-Pluviers ; présenté par les mêmes ;

M. et Mme Jean-Marie SELOSSE-CORNILLE, Bourniquel ; présentés par MM. Chevillot et Fitte ;

M. et Mme Gérard VITIELLO, le Buis, Sarliac-sur-l'Isle ; présentés par MM. Chevillot et Lacombe ;

MM. Thierry et Didier TCHOLAKIAN, même adresse ; présentés par MM. Chevillot et Rocheteau ;

M. Yves BETREMIEUX, Bonnefont Cidex A 8, Bergerac ; présenté par Mlle Gauthier et M. Lacombe ;

M. René VIDAL, Saint-Pierre-de-Chignac ; présenté par Mme Rousset et M. Lacombe ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président de séance,*

N. BECQUART. — M. SECONDAT.

Les Confréries de Pénitents en Périgord

Avant - propos

Si certains pénitents, dans leur zèle, ont célébré le saint homme Job comme le premier d'entre eux, mieux vaut dater du XIIIe siècle de notre ère le début réel des confréries. En Italie, saint Bonaventure fonda vers 1260 la Société du Gonfalon qui, sous le patronage de la Vierge, groupait des chrétiens désireux de pratiquer des expiations volontaires pour le bien du genre humain, par la mortification, l'obéissance et la charité.

En France, bien que les Pénitents gris d'Avignon aient pu se glorifier d'avoir été établis par Louis VIII, les confréries ne connurent une véritable organisation qu'au XVIe siècle. Après l'apparition de la Réforme, il y eut, à contre-courant, une floraison de confréries pénitentes qui, naissant dans de grandes villes, Lyon, Toulouse, Montpellier, entre autres, essaimèrent sans dépasser — sauf de rares exceptions — la limite des pays de langue d'oc.

Désignées par la couleur de leur habit — le « sac » ou vêtement de pénitence —, différentes par le patronage dont elles se réclamaient, les fêtes qu'elles célébraient, les confréries étaient cependant très proches les unes des autres par leur organisation. Aussi faut-il en indiquer les grandes lignes avant d'entrer dans le détail de chacune d'elles.

***

L'orthodoxie des confréries de Pénitents ne saurait être contestée, car elles sont toujours soumises à l'autorité ecclésiastique. C'est l'évêque qui, après avoir examiné leurs statuts, accorde l'implantation dans son diocèse et transmet la demande au Saint-Siège : l'approbation définitive viendra donc de Rome, mais souvent un ou deux ans plus tard, alors que les « compagnies », sous la caution épiscopale, sont déjà installées dans la ville choisie.

La soumission des confréries à la hiérarchie ecclésiastique est indéfectible: il en est de même à l'égard du pouvoir civil.

Ouvrage du P. Molinier sur les confréries.
(Photo Bibl. nat.)

Une loyauté absolue les lie au souverain, dans la gloire comme dans l'épreuve, ainsi qu'aux autorités municipales et judiciaires.

Lorsque s'est constitué, dans une ville, le premier noyau de propagandistes, comment s'installera la confrérie ? Sur le plan matériel, il faut d'abord trouver un local pour les assemblées et les exercices religieux. Le plus souvent, il s'agit d'une église abandonnée, d'une chapelle ruinée: il n'en manquait pas, après les guerres de religion ! Les Pénitents en obtiennent la jouissance, sous engagement d'en assurer les réparations et l'entretien.

Prenant possession de l'édifice concédé, le premier soin de la compagnie est de faire établir une tribune assez vaste au-dessus de la nef. On peut l'affirmer : pas de confrérie de Pénitents sans tribune ! [1] La tribune est le « saint des saints » : lieu de réunions, lieu de prières, à eux seuls réservé. Une telle disposition, et c'est là son originalité, permet d'être à la fois avec les fidèles, la chapelle restant publique, — et séparé d'eux. Dans le curieux ouvrage du P. Molinier, *Des Confrairies pénitentes* [2], bien que le mot « tribune » ne figure pas, l'essentiel est exprimé: « Le lieu retiré que les Pénitents choisissent pour leurs exercices n'est pas par singularité, mais par imitation des saints... il a été trouvé bon qu'outre ce lieu, il y ait une chapelle qui s'ouvre à tout le monde, afin qu'avec le fruict de la solitude qui n'est que pour eux, tous y recueillent le fruict de l'édification. »

Pas de cloisons étanches, pas de portes closes ! Cela suffit à prouver que les confréries de Pénitents échappent à tout soupçon d'ésotérisme et ne sont d'aucune façon des sociétés secrètes.

Pour entrer dans une « confrérie pénitente », il suffit de pratiquer la religion catholique, d'apporter sa bonne volonté, son désir de charité, de ne pas donner le mauvais exemple : « n'être usurier, blasphémateur, vicieux, querelleux, joueur, menteur, détracteur » [3]. Aucune ségrégation sociale. Insistons sur ce point : toutes les classes sont mélangées sous un costume uniforme, le gentilhomme y coudoie l'artisan.

Le postulant s'engage à assister régulièrement aux réunions, aux offices et processions pour la fête des saints patrons, à se confesser et à communier au moins un fois par mois (fait assez rare à l'époque) et à consacrer une partie de son temps à des

1. Il est surprenant que les rares ouvrages consacrés aux Pénitents ne mentionnent pas cette particularité.
2. Paru à Toulouse en 1625.
3. Arch. dép. Dordogne, J 32 : statuts des Pénitents noirs.

activités charitables. On demande une contribution pécuniaire lors de la réception, puis une cotisation annuelle; le nouveau pénitent devra en outre assumer la dépense de son habit.

Le « sac » est une tunique sans plis tombant jusqu'aux pieds, à manches larges cachant les mains, serrée à la taille par un cordon. Un capuchon recouvre la tête et se prolonge en avant par un « voile » dépassant la ceinture, percé de deux trous pour les yeux. Dans certaines confréries, la pointe du capuchon retombait en arrière, mais en Limousin et en Périgord, soutenue à l'intérieur par un cône de feutre, elle s'élevait verticalemnt « jusqu'à un pied ou deux de haut » [4].

***

Par élections annuelles, la veille de la fête patronale, les confrères désignaient leurs dignitaires, qui formaient un corps de 20 à 30 membres : « Messieurs les Officiers ». A leur tête, un prieur (parfois appelé le recteur), généralement un ecclésiastique, assisté d'un sous-prieur. Il y a toujours aussi des syndics, un trésorier, un ou plusieurs secrétaires, des censeurs et des conseillers. Selon les confréries, s'y ajoutaient d'autres emplois, marguilliers ou « bailles », sacristains, maîtres de chœur, « mandes », chargés de convoquer aux réunions les membres de la compagnie.

Ce corps de dignitaires était prié de veiller à la discipline, de blâmer ou, par la suite, d'exclure les « frères indignes »; d'organiser les cérémonies, surtout celles qui revêtent un caractère exceptionnel, et les pèlerinages qui auront parfois un grand retentissement.

Dès l'organisation des confréries, les femmes y furent admises, mais avec un statut particulier. Les « confrairesses » étaient séparées du groupe masculin, assistaient aux offices dans la chapelle, mais sans jamais monter à la tribune. Elles ne portaient pas le sac, participaient aux processions « en habit décent », une croix sur la poitrine. Leur rôle matériel consistait surtout à percevoir des cotisations et à recueillir des fonds destinés aux services funèbres.

Tels étaient les caractères généraux des compagnies : il a bien fallu les exposer, fut-ce avec quelque sécheresse, avant de relater, plus librement, la vie des Pénitents, bleus ou noirs,

4. L. GUIBERT, *Les confréries de Pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges* (1879).

blancs ou gris, ainsi qu'ils nous apparaîtront à Périgueux ou à Sarlat.

Chapelle-musée des Pénitents blancs de Marsac-en-Livradois (Puy-de-Dôme), montrant la disposition de la tribune.

(Cliché Parant).

I

LES PENITENTS A PERIGUEUX AVANT LA REVOLUTION

Sous l'impulsion d'un Jésuite, le P. Auger, deux confréries furent fondées à Toulouse en 1575, les Pénitents noirs de la Croix et les Pénitents bleus de saint Jérôme. Le cardinal d'Armagnac, archevêque du diocèse, fut le premier prieur de ceux-ci.

C'est en 1585, semble-t-il [5], pendant l'épiscopat de Mgr de Bourdeille, que des Pénitents bleus s'établirent à Périgueux,

5. Date plusieurs fois indiquée, sans références, en particulier dans un mémoire de 1824 (Arch. dép. Dordogne, J 34).

après affiliation à Toulouse [6] : aucun nom de fondateur ne nous est parvenu. Où les confrères allaient-ils s'installer ?

Dans le courant du XVIe siècle, on avait commencé à bâtir, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, une chapelle au nord de Saint-Front, parallèle au chœur et jouxtant la basilique de telle sorte que deux murs leur étaient communs, et que la seule entrée de la chapelle se trouvait dans le bras du transept. Les huguenots, maîtres de Périgueux en 1575, ruinèrent les travaux en cours. Après la libération de la ville, le 26 juillet 1581, on projeta de reprendre la construction, dédiant l'édifice à sainte Anne, désormais patronne de Périgueux. L'argent ne tarda pas à manquer et, quelques années plus tard, la chapelle était loin d'être terminée. La confrérie entra en pourparlers avec le chapitre de Saint-Front. « Ce ne fut que vers 1590 », écrit Taillefer [7], « que les Pénitents bleus firent continuer l'ouvrage à leurs dépens, moyennant la cession qui leur fut faite de l'édifice ». Les grandes lignes étaient tracées et la décoration amorcée : l'extérieur s'ornait de pilastres cannelés, des colonnes à chapiteaux corinthiens rythmaient la nef; au nord, s'ouvraient de larges baies. Voilà donc les Pénitents installés, avec l'accord du chapitre, mais plus ou moins sous sa dépendance, ce qui créera quelques difficultés par la suite.

On peut penser qu'un grand concours de peuple se pressa dans les rues de Périgueux, lors de la première manifestation extérieure des Pénitents, l'une des processions que prescrivaient leurs statuts : fut-ce celle du 22 juillet, sainte Marie-Madeleine, patronne secondaire de la confrérie, ou « Monsieur sainct Hiérosme » le 30 septembre, ou encore « la translation des reliques » de ce saint, célébrée le 8 mai [8] ?

Spectacle insolite, en vérité, que cette longue théorie de silhouettes anonymes, dissimulées sous le sac « en toile bleue d'Allemagne, une petite image de saint Jérôme sur l'épaule gauche » [9]. La croix précède la procession : sur son bâti léger, des fiches de bois aux trois extrémités supérieures permettent de soutenir le « velarium » de taffetas bleu. Les confrères (certains sont pieds nus) défilent deux à deux, portant des cierges et « sont tenus de chanter selon leurs poumons et capacités » [10]

6. De nombreux dossiers concernant les confréries de Pénitents existent aux Archives départementales à Toulouse ; mais le fonds n'étant pas classé, il n'a pas été possible d'y découvrir des registres d'affiliation.
7. *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 474.
8. Le corps de saint Jérôme, inhumé à Bethléem, fut par la suite, transporté à Rome.
9. J. BOULAUD, *Les Pénitents bleus de Saint-Léonard de Noblat*.
10. J. BOULAUD, *op. cit.*

les motets de l'office spécial du saint patron. L'ordre est assuré par des « bâtonniers », porteurs de hautes cannes sculptées.

Après des stations dans les églises ou couvents de la ville, les confrères regagnent leur chapelle où les sacs sont rangés dans les placards de la tribune. Chacun ensuite, à visage découvert, retourne à ses occupations et ses devoirs d'état.

***

Peu d'années après les Pénitents bleus, ce sont les Pénitents noirs de la Croix, affiliés à la confrérie de Toulouse, qui, vers 1590, furent instaurés à Périgueux. Avec l'approbation de Mgr de Bourdeille, « le consentement du clergé, des magistrats et consuls et l'applaudissement de tout le peuple » [11], ils s'établirent à Saint-Silain, modeste église au centre de la ville, dont la silhouette ne nous est connue que par le *Vray pourtraict de la ville de Périgueux* de Belleforest. Paroisse de faible étendue, dont le chapitre de Saint-Front était « curé primitif », elle était desservie en principe par un vicaire perpétuel, mais en fait par « des vicaires amovibles, sans crédit ni autorité » [12]. L'unique messe basse, le dimanche, ne réunissait « qu'une soixantaine de personnes, et encore vallets, servantes et quelques pauvres artisans » [13]. Il y avait donc place pour une confrérie toute disposée à jouer un rôle d'animation par les cérémonies et les prédications qu'elle souhaitait organiser.

Quel fut le premier soin des Pénitents noirs ? « Ils ont fait dresser une tribune dans l'église de Saint-Silain avec beaucoup de frais, et faire une porte particulière pour entrer plus librement et secrètement aux heures de leurs dévotions » [14].

La confrérie parut-elle, quelques années plus tard, un peu envahissante au clergé et aux paroissiens de Saint-Silain ? En 1603, « certains personnages ont tenté de vouloir chasser les confrères de ladite église avant les fêtes de Pâques, au temps de leurs plus grandes dévotions... essayant de les empêcher de dresser le monument accoutumé » [15], (sans doute la charpente du reposoir pour le jeudi saint). Les Pénitents noirs n'hésitent pas à demander la protection de « Monseigneur l'illustrissime et

11. Supplique à Mgr de Sourdis, 1604.
12. Arch. dép. Dordogne, B 173.
13. *Id.* Il se trouvait pourtant dans la paroisse, les registres en témoignent, des bourgeois, des gens de robe, mais qui préféraient sans doute suivre les offices à Saint-Front.
14. Arch. dép. Dordogne, 2 J 32 : « statuts de la dévote confrérie de Ste-Croix des Pénitents noirs », 1604.
15. *Id.*, comme, sauf exception, les citations qui suivent.

révérendissime cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine ». Rien ne démontrera mieux la pureté de leurs intentions et l'ardeur de leur charité que de lui communiquer leurs statuts, le 16 mars 1604.

Les règlements généraux sont communs à toutes les confréries de Pénitents et ont déjà été exposés. Il faut donc seulement mettre en lumière ce qui est particulier aux Pénitents noirs. D'abord le costume : « leurs sacs seront de toille noire et porteront chacun d'eux un chapelet à la ceinture, sans pompe ni superfuités (*sic*). Les confrères tiendront le rang qui leur sera ordonné avec toute humilité, tant aux processions que dans les assemblées, en gardant le silence ».

Les réunions et les fêtes : « les confrères se réuniront aux chapelles le 1er vendredi de chaque mois pour ouïr la prédication publique ». Deux fêtes patronales devaient être célébrées : l'Invention de la Sainte-Croix, le 3 mai, et l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre [16]. La veille avait lieu l'élection des officiers. On faisait deux processions solennelles, « nudpieds sans légitime excuse, la première d'icelles le jour de Jeudy-saint après ténèbres du soir, avec des flambeaux; la deuxième en l'octave de la feste du Corps de Jésus-Christ, à 3 heures du matin, les confrères porteront le Très Saint Sacrement avec des cierges blancs ».

Passons aux œuvres de charité : « iront lesdits confrères visiter les prisonniers [17] et pauvres pour les assister et subvenir à leurs besoins... N'oublieront les pauvres filles orphelines pour les aider à marier et les enfants pour leur faire apprendre un métier pour gaigner leur vie » [18].

Si on s'occupe des vivants, on n'oublie pas les défunts. « Auront soin de faire ensevelir les pauvres trépassés lesquels n'auraient laissé aucun bien pour leur aider en leurs funérailles ». Quant aux Pénitents eux-mêmes: « On visitera les confrères malades pour les consoler et de bonne foy disposer de leur conscience. Advenant le décès de chacun d'eux, se revêtiront de leurs sacs pour accompagner en sa sépulture le corps du trépassé aussy revêtu de son sac... seront tenus chacun des confrères faire dire une messe en leur chapelle pour l'âme du défunt ».

Comment faire face, sur le plan financier, à toutes ces

16. Pittoresquement appelée : « Sainte-Croix-de-vendange ».
17. Les confrères offraient un repas aux prisonniers le 7 novembre, fête de saint Léonard, leur protecteur.
18. Cette aide consistait en un don de la confrérie (30 à 40 livres en général), porté au contrat de mariage ou d'apprentissage.

entreprises charitables, en ne demandant qu'une faible cotisation annuelle ? « Les facultés de la confrérie ne seront suffisantes pour subvenir à telles charges... on tiendra un tronc au côté de la chapelle pour recevoir les aumônes ».

Le cardinal de Sourdis ne pouvait qu'accorder une pleine approbation à une compagnie aussi méritante. « Prenons en tant que besoin seroit lesdits confrères sous notre protection et sauvegarde... avec inhibition et défence à toutes personnes de les troubler ny empêcher en l'exercice de leurs dévotions accoutumées... A Bordeaux, le 7e avril 1604 ».

***

Le XVIIe siècle peut être considéré comme l'âge d'or des confréries de Pénitents, solidement structurées désormais et animées du zèle le plus pur. Aussi doit-on se féliciter que nous soit parvenu le « livre de l'eslection des confrères qui sont en charge et autres actes concernant la compagnie de Messieurs les Pénitents bleus de Périgueux » [19].

Pendant cinquante ans, de 1627 à 1678, on peut ainsi suivre la vie d'une confrérie, dont les principaux membres sortiront pour nous de l'anonymat : jusqu'ici, aucun nom ne nous avait été transmis.

Aux élections de 1627, ni le prieur ni le sous-prieur ne sont des ecclésiastiques: « Mr Me Jean de Montozon, conseiller du roy en la cour présidiale » [20], et « Mr Me Jean Chevallier, conseiller eslu en l'élection » [21], appartiennent à des familles périgourdines bien connues. Il est difficile de déterminer la composition sociale de la confrérie d'après la trentaine d'officiers nommés, membres pour la plupart de l'ancienne bourgeoisie : Bouchier, Souc, Chalup, Dalesme, Huard, entre autres. Plusieurs curés ou chanoines, des avocats et des marchands.

Lorsque Mgr de la Béraudière, évêque de Périgueux, vint, cette même année, prêcher, le jour de l'Ascension, chez les Pénitents bleus, ce fut encore au milieu d'un chantier... Depuis plus de trente ans, les réparations et aménagements de la chapelle Sainte-Anne ne sont pas terminés ! A ce moment, il s'agit de mettre la dernière main aux lambris du plafond, qui sera orné de tableaux dus au sr Barthélémy, maître peintre; celui-ci ne les

19. Arch. dép. Dordogne, 115 H I. Registre qui fournira, sauf exceptions, toutes les citations qui suivent.
20. Sans doute Jean de Montozon « l'aîné », conseiller à partir de 1599.
21. Jean Chevallier, sr de Cablanc, conseiller en 1610, consul en 1619 et 1620, marié à Anne Dalesme.

a pas encore livrés, car « ne les achèveroit point qu'il n'eût au dernier mot 240 livres ». On transige à 200 l. et le menuisier s'offre « à parachever le restant du lambris ».

Mais il y a aussi des vitraux à monter ! Bien des difficultés financières se présentent. Des murmures dans la confrérie, des insinuations perfides à l'extérieur, amènent le prieur Roumy, curé de la Chapelle-Gonaguet, à convoquer une assemblée extraordinaire en mars 1629. Après une allusion « aux malveillants qui vouloient arrester le cours des entreprises que la confrérie avoit en la réparation de notre chapelle », on élabore un nouveau règlement, très strict, certains confrères « manquant d'assiduité ». Ne faut-il pas aussi remplir la caisse ? « Personne ne sera reçu qui ne fût qualifié et qui ne payât 2 pistoles avec son habit, s'il est de qualité relevée, sinon le conseil taxera son entrée eu égard à ses commodités... ».

Le procès-verbal de l'assemblée porte une quarantaine de signatures (mais la confrérie devait être beaucoup plus nombreuse). Et pour bien marquer la volonté de remise en ordre, à l'issue de ce conseil, Rebeyrol, objet de « diverses plaintes », et Maraval, « escholier », furent « chassés tout à fait » de la compagnie.

***

Les remous internes se calmèrent bientôt devant l'obsédante inquiétude qui envahissait le Périgord. A la procession de Notre-Dame des Vertus [22], le 13 mai 1629 : « On a fait des prières pour la prospérité du roy et la santé générale de toute la France, affligée en plusieurs endroits par la contagion... ». En juillet, à Notre-Dame de la Garde : « L'ire de Dieu menace de s'approcher de nous par le moyen de la contagion qui est près de la présente ville ». On n'ose prononcer le mot redouté, mais c'est la peste qui s'annonce ! Aussi les prières et les processions se multiplient-elles jusqu'à la fin de l'année. En décembre, procession générale « pour aller aux Recolets, aux Jésuites, Saint-Silain, Cordeliers, Saint-Etienne, Jacobins, Augustins et Religieuses de Notre-Dame, ce qui fut fait de point en point pour la plus grande gloire de Dieu ».

Dès le début de 1630, la compagnie prend la décision de faire un pèlerinage à « Notre-Dame de Rocamadou, diocèze de Cahors ». Déjà les confrères Pénitents noirs s'étaient rendus à Rocamadour en 1629 « au temps où les hérétiques faisaient la

22. A Sanilhac. Les confréries visitaient tous les ans, en mai, ce sanctuaire à une lieue et demie de Périgueux, s'arrêtant au retour chez les Récollets, aux Barris.

guerre à Dieu par leur impiété et à leur Prince par la rébellion ». Ils iront l'année suivante « vénérer le Saint-Suaire du Sauveur en l'église de Cadoing, pour tâcher d'arrester la peste qui commençait à désoler notre province » [23].

La relation, très détaillée et fort pittoresque, du pèlerinage à Rocamadour, du 25 avril au 1er mai 1630, a été consignée dans le registre des Pénitents bleus par le confrère Seguin [24]. Le chanoine Roux a copié in-extenso cette relation, l'accompagnant d'une excellente présentation [25]. Aussi ne nous y attarderons-nous pas.

Signalons cependant la prouesse qu'accomplirent les pèlerins en parcourant en trois jours seulement les 120 kilomètres de Périgueux à Rocamadour, par Montignac, Sarlat et Saint-Julien-de-Lampon. Qu'il est émouvant de les imaginer, le 27 avril, s'arrêtant en vue de la « montagne » portant le sanctuaire: « s'embrassèrent fraternellement, puis, tous pieds nus, marchèrent modestement, en chantant les litanies de la Vierge » ! Passant à peine une journée à Rocamadour, les Pénitents prirent le chemin du retour, cette fois par Souillac, Salignac et Montignac. « Le premier du mois de may, notre dicte procession arriva en la présente ville (Périgueux) sur les 2 ou 3 heures après midy, sans qu'aucun des confrères se trouvat indisposé, la Vierge Marie ayant conservé cette année-là notre dicte ville de la peste ».

*
* *

La trêve fut hélas ! de courte durée. 1631 commença cependant sans inquiétude et le début de l'année fut joyeusement fêté : « le libertinage de quelques confrères avait été si grand que de s'être laissés aller à danser un ballet, il leur seroit fait une remontrance publique... ». Quelques semaines plus tard, l'angoisse renaît et les prières des Quarante heures sont ordonnées; un mouvement de fraternité unit alors les deux confréries de Périgueux. « Mr Souc (prieur des Bleus) informe que Mr de Beaufort [26], recteur des Pénitents noirs, a esté dans sa maison pour organiser les prières dans notre chapelle : on recevra processionnellement la confrérie avec les deux musiques pour rendre cette dévotion plus célèbre » (*sic*).

En mai, la peste éclate : « le mal avait saisi aux quatre

23. Arch. dép. Dordogne, 2 J 32, pièce 2.
24. Pierre Seguin, curé de Douville.
25. *B.S.H.A.P.*, t. LXI (1934), pp. 302-316.
26. Antoine Jay de Beaufort, grand archidiacre.

coings de la ville ». Dans l'effroi général, nombre d'habitants quittent Périgueux et, parmi eux, bien des Pénitents. Mais au moins quatorze d'entre eux restent fidèles au poste [27], dont le s^r Maurice Nargeot, choriste, « qui eut un soin tout particulier de réciter chaque jour les offices devant l'autel de notre chapelle ». Aux secours spirituels ajoutons le soin des malades (Léonard Dubanc, sous-prieur, était médecin) et l'ensevelissement des morts pour apprécier le dévouement des Pénitents en pareille épreuve. Quarante confrères moururent de la peste.

A l'automne, « la rigueur de la maladie s'étant un peu apaisée », les Pénitents bleus s'acquittent d'un vœu à saint Roch, protecteur des populations en proie aux épidémies. Donc, le 1er dimanche d'octobre, procession aux Jacobins « visitant les autels du Saint-Rosaire et de saint Roch en leur église et de là à l'autel de saint Roch à la porte de l'Aubergerie » [28].

L'année suivante, 1632, c'est avec une grande solennité que non seulement les Pénitents, mais les maire et consuls célèbrent la saint Roch, le 17 août. Un feu de joie était prévu: « M. de Champagnac, maire [29], s'était disposé à mettre le feu luy-même, mais fut adverty que les confrères y allaient » aussi leur laisse-t-il cet honneur. « M. Robert, prieur, et M. Chevallier, sous-prieur, furent conduits au bûcher par M. Montozon le vieux, bastonnier, lequel ils ont allumé et incontinent fut tiré quantité de mousquetades; et ce faict, le Te Deum fut entonné par les musiciens de notre compagnie, aux applaudissements de tous les assistants ».

***

L'atmosphère dramatique qui avait entouré « l'année de la peste » à Périgueux diminua peut-être l'intérêt qu'eût suscité, en d'autres temps, l'établissement d'une troisième confrérie, celle des Pénitents blancs. Plusieurs documents indiquent la fondation en 1631, mais la date exacte reste imprécise: avant ou après l'épidémie ? Mgr de la Béraudière accueillit avec faveur la congrégation naissante, affiliée à la Société du Gonfalon de Lyon, l'une des plus anciennes de France.

Les Pénitents blancs du Gonfalon se réclamaient du patronage de la Vierge et de saint Jean-Baptiste. Ils se revêtaient

27. Pour plus de détails, cf. Chanoine ROUX, *B.S.H.A.P.*, 1934.
28. Il y avait eu à Périgueux une église Saint-Roch, au coin de la rue de ce nom, mais elle fut détruite au XVIe siècle. La porte de l'Aubergerie (sur l'actuelle place Hoche) ayant été murée par la suite, on transporta une très ancienne statue de saint Roch sous sa voûte, et c'est là qu'on venait le vénérer au XVIIe siècle.
29. Henry de Champagnac, s^r du Mas, lieutenant particulier et assesseur criminel aux sièges royaux, maire en 1631 et 1632.

Pénitents blancs de Périgueux.
Bannière (XVIIIe s.)
Hérodiade recevant la tête de saint Jean-Baptiste
(Musée du Périgord, A.758 : A. — Cliché Gauthier).

d'un sac de grosse toile de Hollande, serré par une cordelière blanche à plusieurs nœuds : un chapelet et une discipline y étaient attachés. A l'épaule gauche, un écusson rond en « velours tanné cannelé » portant une croix de taffetas blanc [30].

Ces nouveaux Pénitents durent se contenter, les premières années, de s'établir dans la petite chapelle Notre-Dame de la Garde, sur la hauteur au nord de Périgueux, et que n'occupait plus aucune congrégation [31]. On y vénérait une Vierge à l'Enfant et les Pénitents bleus s'y rendaient en procession le jour de sainte Marie-Madeleine.

Ce n'était qu'une solution d'attente : un très petit édifice peu approprié à leurs réunions, et situé au-delà des faubourgs. Or, en 1637, les Pénitents bleus renoncèrent au pèlerinage de mai à Notre-Dame des Vertus « à cause des troubles et bruits populaires qui ont couru avec confusion presque partout dans le pays ». Il s'agit de la révolte des Croquants, et, à l'époque, les Pénitents ne pouvaient donc guère se réunir « hors ville » sans risques. Ils espéraient une meilleure installation, ils finirent par l'obtenir.

Saint-Jean de la Cité, d'abord baptistère, puis chapelle épiscopale au XVIe siècle, n'avait plus d'affectation depuis que les évêques résidaient près de Saint-Front. Il y eut, sans doute, une période d'occupation par les Pénitents sous simple permission de l'évêque, et il fallut attendre le 26 janvier pour régulariser la situation devant Me Moyne, notaire à Périgueux [32].

Deux chanoines représentant le « chapitre cathédral » accordent à Me Charles Lynards, procureur, syndic de la confrérie, « à perpétuité et par permission à jamais irrévocable », le droit de « faire leurs assemblées, le divin service, les bénédictions du Saint-Sacrement dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste... de faire leur tribune sur une voulte basse et bâtir une muraille pour fermer celle-ci du côté du couchant ». La compagnie pouvait aussi utiliser « le degré qui monte sur le cloître » pour accéder à la tribune. Cela n'allait pas sans obligations vis-à-vis du chapitre, les chanoines conservant le droit de se servir de la chapelle pour leurs propres offices.

***

Les Pénitents bleus continuaient à aménager de leur mieux

30. Abbé TOURLONIAS, *Les Pénitents du Livradois*, 1923.
31. J. SECRET, « Eglises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues », *B.S.H.A.P.*, t. C (1973).
32. Arch. dép. Dordogne, 3 E 1401-1430.

— après plus de quarante ans, et rien n'était terminé ! la chapelle Sainte-Anne. Les circonstances se montraient parfois contraires. « La cloche s'étant rompue, il est nécessaire de la refondre... Monsieur notre trésorier n'a point d'argent, il faut trouver les moyens d'en trouver » (*sic*). Au prix de 412 livres (on a dû contracter un emprunt), Simon Vergnaud, marchand, « nous a vendu une bonne cloche, suspendue à notre clocher ». Il y eut une belle cérémonie, le 7 juillet 1641. « Dans notre chapelle, la cloche de notre compagnie a été bénite par M. Me Michel Janjay, chanoine des deux églises, curé de Montrem, vicaire général. Ont été parrain et marraine M. Me Aymeric de Méredieu, chanoine, et Anne D'Alesme, demoiselle, femme de M. Me Jean Chevallier, devant un grand nombre de personnes ». Cette même année, on procéda au recensement de tous les « vrais confrères » : quatre-vingts noms y figurent, par ordre alphabétique.

On vient de le voir, l'argent était rare et il fallait impérieusement en faire rentrer. Six « demoiselles confrairesses », une par quartier de la ville, se chargeaient de quêter pour les services de Requiem: « Anne de Montozon, veuve de M. Rossignol; Marguerite de Chalup, femme de M. Dejean; Anne Alexandre, veuve de M. Bertin; Valérie Chabanier, femme de M. de Méredieu; Elisabeth Robin, veuve de M. Roche; Jeanne de Saincaneau, femme de M. Girard, procureur ». Les noms de la haute bourgeoisie périgourdine continuent donc de figurer sur le registre de la compagnie; mais on y relève aussi cette mention: « Il n'a rien été demandé à Hélies Brousse, vu sa pauvreté ».

Les Pénitents recevaient parfois des dons, en nature plutôt qu'en espèces sonnantes et trébuchantes ! « Une personne dévouée au bien de la compagnie a baillé une nappe fine pour l'autel... M. Chevallier, eslu, confrère zélé, un voile de taffetas bleu pour le crucifix ». Une livre de cire blanche par-ci, un linceul de toile par-là, cela ne montait guère. Les donations par testament, assez nombreuses, ne sont pas plus avantageuses : « un escu d'or, deux serviettes ouvrées propres et convenables...» Lorsque le sr Roumy, prêtre, laisse à la compagnie un ornement complet « de satin rouge cramoisy à passements d'or », ces Messieurs durent faire grise mine : car, par une curieuse dérogation aux règlements liturgiques, les chasubles, étoles et manipule, dans la chapelle des Pénitents de saint Jérôme devaient être bleus ! Le legs pouvait être plus important, mais s'assortissait parfois de conditions: « Louise de Cugniat, dame du Lieu-Dieu, lègue 60 livres à la confrérie, à charge de les aller quérir

processionnellement au couvent des Recollets de cette ville, au défaut de quoy elle renvoye ledit légat ». Soixante livres, cela vaut la peine de vaincre quelques réticences ! La compagnie se décide à accepter, « sans néanmoins que le présent arrêté puisse tirer à conséquence ».

***

Le roi Louis XIII mourut le 14 mai 1643, et la nouvelle en parvint à Périgueux avant la fin du mois. Une assemblée extraordinaire des Pénitents bleus se tint le 25 juin en vue d'organiser un service funèbre aussi solennel que possible, la compagnie ayant des raisons particulières de lui donner un grand éclat. Car, en 1629, « notre triomphant et victorieux Louis, tout chargé des palmes et lauriers cueillis au champ des rebelles abattus » [33], passant à Toulouse, demanda à être admis parmi les Pénitents — et accorda à la confrérie le titre de « société royale des Pénitents bleus de saint Jérôme ».

On chantera donc « une messe haute en musique et sera dressée une chapelle ardente... Messieurs nos supérieurs prieront tous les corps de la présente ville de se rendre à ce funeste convoy et auront soin d'arrester le Rév. P. Février, de la Compagnie de Jésus, pour faire l'oraison funèbre... Pour ce les confrères contribueront à ce qui sera de leur dévotion pour suffire à ces frais qu'il convient faire en l'honneur de notre glorieux patron et pour le repos de l'âme d'un si vertueux et si magnanime monarque ».

C'est le 8 juillet 1643 que fut célébrée la grand'messe, dans la chapelle Sainte-Anne, par le chanoine Faure, prieur de Sept-Fonts, assisté de huit autres prêtres. Leur cortège était précédé par la croix de la compagnie et seize confrères porte-flambeaux. Rien n'avait été épargné pour donner une impression de magnificence : « la chapelle ardente brusla jusqu'à la fin; elle était mise sur un tumbeau avec quatre grandes pyramides et sur chaque un flambeau de 3 livres, ledit tumbeau couvert de veloux noir et le portrait du roy y attaché avec l'escrit comme dessous : « Ludovico XIII Sodali suo Metouranei Sodales, hanc effigiem ponunt ». Le retable de l'autel orné de noir, couvert de larmes et de têtes de morts avec six pyramides sur les degrés et au frontispice une sentence du Sage en gros caractères... » A l'entrée de la chapelle, un autre portrait du roi « en son entier, entouré de veloux noir » et à la sortie, une troisième effigie « avec

33. Le P. MOLINIER, *op. cit.*

deux anges peints », le tout accompagné de longues épitaphes latines dont nous faisons grâce au lecteur. Messieurs les maire et consuls, la cour présidiale, « les bourgeois et habitants de la ville » ne purent qu'admirer vivement une si grandiose cérémonie.

Les Pénitents bleus voulurent compléter l'embellissement de leur chapelle, à l'occasion de réparations nécessaires. En janvier 1648, Duchesne signale « le péril et l'incommodité dans lesquels les confrères se trouvent en montant ou descendant de la tribune par le degré de bois, dont il est arrivé divers accidents à quoy il serait bon de remédier et par même moyen pourvoir au portail de notre chapelle [34], qui ne correspond point à la beauté de l'architecture d'icelle... ». Approbation générale: mais il faut en référer aux chanoines pour obtenir l'autorisation. Les frais seront importants : comment y faire face ? On envisage une solution avantageuse en demandant à ces Messieurs du chapitre que « la chapelle soit avancée dans l'église de Saint-Front en telle sorte de faire un degré et de nous concéder l'espace qui se trouvera vacant dans ladite chapelle pour faire des tombeaux » [35]. Les redevances pour droits de sépulture couvriront ainsi une partie du devis dressé par Dinard, architecte. Le chapitre accepte le projet et c'est le maître-maçon Jean Charmaix qui sera chargé de l'exécution pour 380 livres. Si, dès le mois de juillet, « la fabrique de notre portail et embellissement d'iceluy » sont terminés, le maçon réclame, « vu autres choses non comprises dans le premier prix », 600 livres et en plus « un grand et un petit tombeau » ! On dut en passer par là et attendre l'année suivante pour « remplir la niche du portail ». Il se présente un « maître esculpteur » [36] qui s'offre à « faire les figures » pour 75 livres. Trois mois plus tard, il y avait encore un dépassement ! « MM. Eyraud, médecin, et Lonvic [37] ont fait parfaire les images pour 175 livres ».

On put ainsi recevoir magnifiquement, au mois de mai 1649, le nouvel évêque, Mgr de Brandon, « avec si grande affluence de peuple qu'il y avait deux fois plus de personnes hors de la chapelle que dedans; mondit seigneur a témoigné une satisfaction tout extraordinaire ».

***

34. Rappelons-le, ce portail ne s'ouvrait qu'à l'intérieur de Saint-Front.
35. Nombreuses sont les mentions de sépulture, par la suite, « dans la chapelle de MM. les Pénitents bleus ».
36. Resté anonyme ; peut-être un itinérant ?
37. Jean Lonvic, sr de la Bertinie, avocat (1601-1670).

L'abondance des renseignements fournis par le registre des Pénitents bleus semble rejeter dans l'ombre les Pénitents noirs que nous avons délaissés depuis « l'année de la peste ». A plusieurs reprises cependant ceux-ci se sont manifestés dans la vie religieuse de Périgueux. Ainsi, en 1633 : « Les R.R.P.P. Bénédictins de Brantholme ayant concédé à la dévotion des confrères Pénitents noirs establis en l'église de Saint-Sylain et aux soins et prières de Me Anthoine Jay, grand archidiacre, recteur de ladite confraternité, une partie des reliques et l'os du bras droit de saint Sylain, martyr, disciple de saint Front, lesdites reliques furent translatées de Brantholme en cette ville et reçues processionnellement le 27e novembre 1633, les habitants très catholiques ayant obligé par leur ferveur et zèle leurs maire [38] et consuls de tirer de l'arsenal le canon pour recevoir ce saint gage retournant dans notre enceinte, d'où il avait été chassé par les religionnaires en 1575 » [39]. C'est bien grâce aux Pénitents noirs que l'humble église Saint-Silain fut nimbée d'un certain lustre en cette circonstance mémorable !

L'année suivante, un fait plus remarquable encore met les Pénitents noirs à l'honneur pendant leur pèlerinage à Notre-Dame des Vertus, « pour la Sainte-Croix de mai ». Un garçon de 18 ans, Hélie Brat, du faubourg de Tournepiche, « était demeuré muet 7 ou 8 ans par un sortilège ». Il suivit la procession et lors de la messe célébrée par le même recteur et archidiacre Antoine Jay, recouvra la parole au moment de l'élévation [40].

Le temps passe et nous voici aux premières années du règne de Louis XIV : bien des menaces se précisent à l'extérieur du royaume. Les Pénitents de la Croix adressent une supplique en 1646 à l'évêque de Périgueux : « la France soupire dans l'attente d'une paix qu'elle n'oze espérer que de la bonté du ciel... Les confrères désirent sous votre bon plaisir, Monseigneur, visiter en procession, avec leurs sacs de pénitence, la chapelle du glorieux saint Antoine de Padoue près la ville de Brive, et implorer l'intercession de ce grand saint pour obtenir de la bonté divine le repos de l'Eglise, la confusion des ennemis de notre foy, l'union des Princes chrétiens et une paix fermement establies, en la gloire de Dieu... » [41].

Les traités de Westphalie, deux ans plus tard, apportèrent

38. Jean Jay, sgr de Saint-Germain, maire en 1633 et 1634.
39. *Livre vert de Périgueux*, t. I, pp. 131-132.
40. *Livre vert*, t. I, p. 132.
41. Arch. dép. Dordogne, 2 J 32.

cette paix tant souhaitée. Mais, à l'intérieur, les troubles prenaient de l'importance. Ce sont les Pénitents bleus de saint Jérôme qui en donneront l'écho [42].

A Noël 1651, il est décidé « qu'on dira tous les matins dans la chapelle une messe votive pour la paix et la prospérité de notre roy ». L'année suivante, impossible d'aller en procession à Notre-Dame de la Garde pour la sainte Marie-Madeleine « tant à cause des maladies populaires qui ont cours que des troubles de la guerre ».

Une période angoissante commença pour Périgueux avec l'occupation de la ville par l'armée des Frondeurs. Les loyaux sujets de Sa Majesté — les confrères Pénitents en faisaient certainement partie — gémissaient sous la dure tutelle du gouverneur Chanlost. N'avait-on pas profané l'église de la Cité, la transformant en manège ? Les Pénitents blancs, tout à côté, se sentaient en triste position. D'où une demande aux Pénitents bleus, le 9 juin 1653 : « sur la requête faite par le s^r Chataignon, curé de Saint-Michel-de-Rivière et Me Charles de Linards, prieur et sous-prieur des Pénitents blancs, à ce qu'il plaise à notre compagnie de leur permettre faire leurs dévotions en notre chapelle et tribune pour la saint Jean-Baptiste et autres fêtes jusqu'à la fin des troubles — attendu qu'ils ne peuvent y vaquer à Saint-Jean de la Cité à cause des gens de guerre et qu'ils déclarent n'avoir aucune intention d'empêcher nos assemblées... les confrères ont accordé ce droit, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'appaizer son courroux et nous donner sa sainte paix ». Une entente fraternelle régnait donc à l'époque entre les compagnies; le partage de la chapelle Sainte-Anne fut de courte durée, puisque, grâce au coup de force de Bodin, Périgueux fut libéré en septembre.

Avec le chapitre, l'harmonie n'était pas complète... Un peu après ces événements, les confrères commençant à chanter complies à la tribune virent arriver dans la chapelle deux prêtres de Saint-Front qui entonnèrent les vêpres de sainte Luce dont on célébrait la fête. « La compagnie y doit pourvoir... ». Sans doute protesta-t-on auprès de l'évêque d'alors, Mgr Le Boux, toujours fort bien disposé envers les Pénitents.

***

A partir de 1660 environ, de nombreuses canonisations proclamées à Rome auront leur répercussion dans la chrétienté, et

42. Arch. dép. Dordogne, 115 H I.

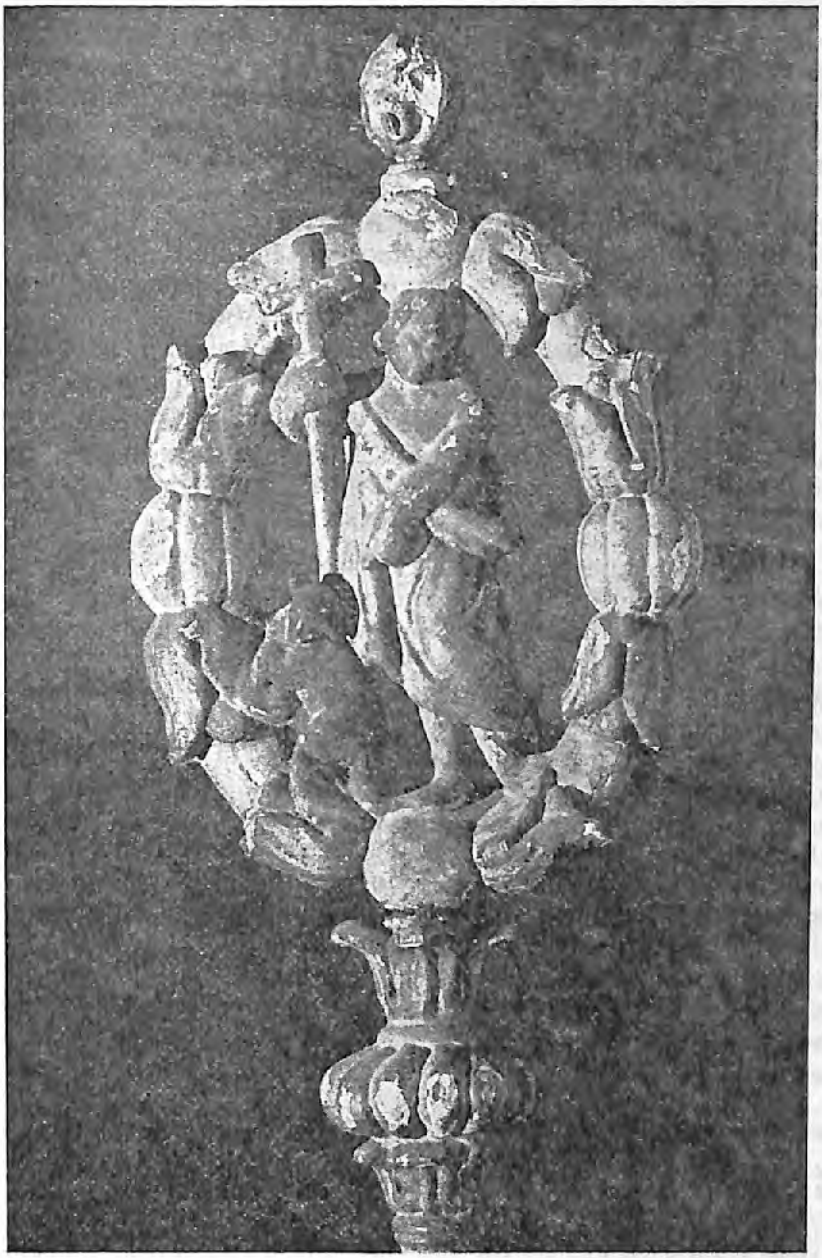

Pénitents blancs de Périgueux.
Bâton de procession (XVIIIe s.)

(Musée du Périgord, A 758 : B. — Cliché Gauthier).

chaque ville tenait à rendre hommage aux nouveaux saints. Périgueux n'y manqua pas; les confréries se rendront avec flambeaux et bannières dans les divers couvents où elles étaient conviées. Après avoir fêté saint Thomas de Villeneuve avec les Augustins en 1659, les Pénitents seront surchargés de sollicitations pendant la seule année 1672 : ils iront tour à tour chez les Récollets pour glorifier saint Pierre d'Alcantara, chez les Jésuites pour saint François « de Bourjat » (Borgia) avec feu de joie allumé par M. Alcanon, prieur des Pénitents bleus; enfin chez les Dominicains : « la compagnie a été convoquée aux honneurs de la canonisation de sainte Rose-Marie et saint Louis Bertrand [43], de leur ordre : on a porté les étendards des saints avec la musique ».

Au même moment, Mgr Le Boux ordonnait les prières des Quarante heures « pour qu'il plaise au Seigneur de conserver notre roi et ses armées dans la guerre qu'il fait contre les Holandois ».

Une mention spéciale doit être donnée aux fêtes de la canonisation de saint François de Sales en 1667 [44]. Auteur de la « Défense de l'Estendart de la Sainte Croix », le nouveau saint avait favorisé l'instauration des Pénitents noirs dans son diocèse d'Annecy. Il fut aussi le fondateur de l'ordre de la Visitation, dont une maison s'établit à Périgueux en 1641. Double raison pour donner un grand éclat aux cérémonies, tant pour les Pénitents que pour les religieuses qui en ont rédigé un compte-rendu [45]. « MM. les Pénitents noirs reconnurent saint François de Sales pour leur Père; M. le président de Châtillon [46] et les autres membres de la compagnie donnèrent des marques extraordinaires de leur piété... par des feux de joie et des processions à notre église [47] pour vénérer les reliques... Ils offrirent un fort beau tableau représentant le saint qui les conduisait en cortège. Ils firent peindre un étendard qu'ils portent toujours depuis à leurs cérémonies » [48]. Saint François de Sales devint alors le patron secondaire de la confrérie.

---

43. Sainte Rose de Lima, tertiaire dominicaine (1586-1617) et saint Louis Bertrand qui évangélisa la Colombie au XVIe siècle.
44. La canonisation, à Rome, fut prononcée en 1665.
45. Arch. dép. Dordogne, J 51. Notes Villepelet-Hardy (copie sur un registre de la Visitation).
46. François de Simon, sgr de Châtillon, président du présidial de Périgueux, maire de la ville à plusieurs reprises, était sans doute prieur des Pénitents noirs en 1667.
47. C'est la première église de la Visitation, dans les arènes ; la seconde n'ayant été consacrée qu'en 1682 (cf. J. SECRET, *Eglises et chapelles disparues*).
48. S'agit-il d'une des faces : « Saint François de Sales enlevé au ciel », de la bannière conservée au Musée du Périgord ?

Les Pénitents de saint Jérôme ne voulurent pas être en reste, et le 9 mai 1667, au nombre de quatre-vingt, se rendirent à l'église Saint-François de Sales et y communièrent. Les Dames de la Visitation consignèrent le fait dans leur registre : « La célèbre compagnie des Pénitents bleus... [vint honorer] le nouvel astre de l'Eglise... Ils ne se contentèrent pas d'envoyer un magnifique présent de cierges pour brûler tout ce jour-là... mais allèrent en procession en si grand nombre et tant de modestie... que la dévotion qui les animait était infiniment plus céleste que la couleur des sacs dont ils étaient revêtus (!)... Ils s'en retournèrent en chantant le Te Deum avec la musique et aux fanfares des trompetes qui les avaient accompagnés en venant » [49].

Cette même année 1667, Mgr Le Boux célébra la Fête-Dieu chez les Pénitents bleus qui, au nombre de 86, ont communié de sa main : « la bénédiction du Saint-Sacrement a été baillée en notre chapelle ». Pour la saint Jean-Baptiste de 1681, c'est encore Mgr Le Boux, grand orateur comme on sait, qui prononça, en la chapelle des Pénitents blancs, un remarquable sermon [50].

*
* *

A la fin du XVIIe siècle surgit à Périgueux une quatrième confrérie, les Pénitents gris. Assez curieusement, on n'en connaît l'existence que par un article du « Mercure galant » de novembre 1699, plusieurs fois reproduit [51]. Le promoteur de ce groupement n'était autre que Joseph Chevalier de Cablanc [52] dont les parents, Jean Chevalier et Anne d'Alesme, faisaient partie des Pénitents bleus, l'un et l'autre fort zélés.

Pourquoi donc une nouvelle confrérie ? « Elle devient si célèbre et fait tant de bruit », rapporte l'article, « qu'il n'y a presque personne de distinction qui ne demande à s'y faire recevoir... ». Voilà peut-être l'explication : les « personnes de distinction » pouvaient souhaiter se retrouver entre elles ! [53]. Parmi les postulants : « MM. de Buisseaux, de Poudel, de Be-

49. Arch. dép. Dordogne, J 51 (notes Villepelet-Hardy). Copie d'une plaquette imprimée (bibliothèque de la Visitation).
50. Jeanne Martin, épouse du président de Châtillon, composa une transcription en vers de ce fameux sermon (*cf.* J. SAINT-MARTIN, *B.S.H.A.P.*, 1960).
51. En particulier par A. DUJARRIC-DESCOMBES, *Essai historique sur Mgr de Francheville*, 1874, p. 37.
52. Joseph Chevalier de Cablanc (1642-1702), auteur d'une « Histoire du Périgord » et maire de Périgueux en 1679 et 1689.
53. Des membres de la plus ancienne noblesse ne boudaient cependant pas les confréries existantes. Parmi les « consulteurs » des Pénitents bleus élus en 1671, on relève : « Mr du Lieu-Dieu, M[r] d'Authefort, M[r] d'Abzac de la Douze, gentilshommes ».

reau, de Vallade, Dangiboys, de Barots, de la Dours de Chapouille, de Rançay et plusieurs autres ». Des noms, en vérité, difficiles à identifier dans la noblesse périgourdine : y aurait-il des erreurs de transcription ? Ou n'indique-t-on que des noms de fiefs au lieu du patronyme ? Joseph Chevalier lui-même étant désigné comme « le marquis de la Vernide ».

Bref, un recrutement aristocratique, sans nul doute, ce qui transparaît aussi dans le choix du patron, saint Guillaume. Si celui-ci est bien connu comme fondateur de monastère [54] et anachorète, on ne le mentionne pas dans le « Mercure galant » — mais on n'oublie pas de dire qu'il fut d'abord « duc de Guyenne et comte de Poitiers » !

Mgr de Francheville, alors évêque de Périgueux, donna « permission et lettres patentes » aux Pénitents gris qui s'installèrent « hors les murs » dans l'église Saint-Hilaire [55], pauvre paroisse encore de moindre importance que Saint-Silain.

Joseph Chevalier de Cablanc mourut en 1702. L'existence des Pénitents gris fut éphémère. En effet, lorsqu'en 1719 s'élevèrent des querelles de préséance entre les compagnies sur la place de chacune d'elles dans les processions générales, on procède à un accord entre « les *trois* confréries de MM. les Pénitents bleus, noirs et blancs, sous le bon plaisir de MM. du chapitre. « Par roulement, c'est tous les trois ans que chaque compagnie prendra la tête du cortège, que l'un de ses membres portera le Saint-Sacrement. Il lui faudra régler les frais de la musique et du déjeuner des officiants. Cet accord [56] est signé par sept ou huit dignitaires de chacune des confréries.

Quatre ans plus tard Mgr d'Argouges, évêque de Périgueux, supprima le pèlerinage à Notre-Dame des Vertus que faisaient en mai, depuis leur fondation, les Pénitents bleus et noirs, « pour de graves motifs connus de tout le monde », et il fut remplacé par une procession à Notre-Dame de la Garde, à une date différente pour l'une et l'autre compagnie [57].

***

Il se produit donc quelques « grincements » entre les confréries, au lieu de l'entente parfaite qui régnait au siècle précédent. Y aurait-il un affaiblissement ? Certes, les règlements

54. L'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, en Languedoc.
55. L'église Saint-Hilaire qui, d'après Taillefer, « n'offrait rien d'ancien ni de curieux », se situait près de l'Isle, vers l'extrémité de l'actuel bould. Lakanal.
56. Arch. dép. Dordogne, 2 J 32.
57. Arch. Evêché de Périgueux ; *Semaine religieuse de Périgueux*, 1868.

sont toujours appliqués à la lettre ; mais l'esprit est-il resté le même ?

Pour étudier les Pénitents de Périgueux au XVIIIe siècle, il est fâcheux de ne pas avoir entre les mains un registre de délibérations comme celui de 1627-1678. Le seul instrument de travail — ou à peu près — consiste en un livre de comptes des Pénitents noirs, de 1740 à 1793 [58]. Beaucoup de détails matériels, peu d'aperçus d'un ordre plus élevé. En filigrane, on discerne bien les prédications, les processions, les offices solennels, mais à propos de dépenses bien terre à terre, qui ne manquent d'ailleurs pas de pittoresque... En 1743 : « au prédicateur de Carême, en reconnaissance de ce qu'il n'a pas voulu d'argent, luy a été remis une bille de tabac, quatre mouchoirs des Indes et une bouteille de liqueur ». A la Fête-Dieu de 1748 : « 18 pintes de vin pour le déjeuner des abbés, 3 douzaines de petits pâtés et échaudés, 6 fromages de Cubjac ». En 1757 : « payé à la Bousquette pain, vin, 12 tortillons, seriges et frèzes (*sic*) pour le repas de MM. les prébendiers; — et à la Dourdourine 17 poulets pour MM. les abbés; 6 livres plus 15 sols pour la cuisson ».

⁂

Le temps des grands pèlerinages était bien révolu : sauf pour aller à Notre-Dame de la Garde — tout près — il semble que les confrères ne sortaient plus de Périgueux.

Les processions sont toujours fréquentes, mais, vers 1750, leur caractère se modifie. A l'imitation de ce qui se pratiquait déjà en Auvergne et en Limousin, l'austérité primitive fait place à des réalisations plus spectaculaires ; on montre, à la procession du jeudi saint, tous les instruments de la Passion [59] portés par des confrères : couronne d'épines, lance, clous, fouet, pour ne citer que les principaux. Cela pouvait aller jusqu'aux 30 deniers de Judas, l'aiguière pour laver les mains de Pilate, le coq de saint Pierre, le voile de sainte Véronique ! Tout ce qui est mentionné accessoirement dans les récits de la passion du Christ. On peut y voir un louable souci d'instruire et d'édifier les assistants, mais avec risque de déviation, comme la suite le montrera.

Ce sont des confrères élus appelés « mandes » qui, au siècle précédent, allaient bénévolement transmettre les convocations à domicile. Trouva-t-on la charge trop lourde ? En 1767, chez

58. Arch. dép. Dordogne, 116 H.
59. Curieusement appelés « mystères » en Auvergne.

les Pénitents noirs, on substitua aux mandes un suisse étranger à la confrérie qu'il fallut appointer et habiller : cause de nouveaux soucis pour le trésorier lorsqu'il dut acheter une canne à pommeau d'argent, « un chapeau fin avec ganse et bouton à la mode », des souliers à boucles... Le suisse, qui figurera désormais dans toutes les cérémonies, se devait d'être bien équipé [60].

La plus solennelle peut-être de ces cérémonies fut, en 1768, la fête de la canonisation de sainte Chantal. Les religieuses de la Visitation, cloîtrées, ne pouvaient organiser elles-mêmes cette célébration en l'honneur de leur fondatrice ; elles en chargèrent les Pénitents noirs avec lesquels elles avaient conclu une association spirituelle se réclamant de saint François de Sales. On fit fort bien les choses : sonneries de cloches, musique (des « aubois »), pyramides lumineuses, fusées, deux feux de joie, et surtout « les gros et petits canons » qu'on transporta, au cours de la journée, escortés des archers de la ville, à la Cité, à la Visitation et au Greffe.

Les Pénitents noirs eurent d'autres occasions de faire parler la poudre : en 1774, on tira le canon « lors de l'établissement de sainte Hélène » (qui devenait patronne secondaire de la confrérie) et on acheta « des lampions qu'on illumina au clocher de Saint-Silain ».

En juillet 1775, la ville de Périgueux accueillit en grande pompe le maréchal duc de Mouchy [61], nommé « commandant en chef pour le roi » de la Guyenne quelques mois plus tôt. Trois jours de fêtes et d'hommages au cours desquels, insigne honneur ! cet hôte de marque fut reçu par les Pénitents noirs en leur tribune. On acheta « des chandelles pour illuminer le corridor lors de l'arrivée de M. le Maréchal » à qui « un livre des statuts et offices de la compagnie » [62] fut offert par M. de Sallegourde [63]. Bien entendu, le canon résonna encore une fois.

***

Les Pénitents blancs éprouvèrent une désagréable surprise en pénétrant dans leur chapelle Saint-Jean de la Cité le 20 août

60. Les autres confréries avaient aussi des suisses : on mentionne Bernard Durand, « suisse des Pénitents blancs » (Arch. com. Périgueux, GG 99), et, en 1788, on sait que le suisse des Pénitents bleus s'appelait Saint-Mémoire ! (note Villepelet).
61. Philippe de Noailles, duc de Mouchy (1715-1794), remplaça le maréchal de Richelieu au gouvernement de la Guyenne en 1774.
62. *Recueil des Offices de la Compagnie de MM. les Pénitents de la Sainte-Croix, établie à Périgueux dans la paroisse Saint-Silain.* A Bergerac, chez J.B. Puynège et Bargeas, Imprimeurs-libraires, 1775.
63. Gabriel de Raymond, marquis de Sallegourde, conseiller en la Grand'Chambre à Bordeaux (1711-1786).

1753. Des voleurs s'y étaient introduits pendant la nuit, montant sur une muraille et forçant la porte de la tribune ! A la requête de leur syndic, Me Pierre Fournier, le lieutenant criminel se rendit sur les lieux. [64]

On avait volé, outre des sacs de pénitents et des aubes, « un voile de la croix en damas blanc, bordé d'une frange d'or fin avec une crépine en bas et 4 glands aussi d'or fin ». Pêle-mêle à terre, on retrouva d'autres robes de confrères et des nappes d'autel, puis « une bannière à l'image de saint Jean dans le désert d'un côté et de l'autre la décollation de saint Jean ; la frange en or a été volée, laquelle 14 ans plus tôt avait coûté 540 livres. » [65]

Si la bannière en question n'était d'une médiocre valeur picturale (ainsi d'ailleurs que celle des Pénitents noirs, déjà citée), ce serait l'occasion de souligner ici l'encouragement que les confréries de Périgueux ont pu donner aux arts... Ne jugeons peut-être pas d'après les deux spécimens qui nous restent et supposons que les tableaux et bannières disparus indiquaient quelque talent : ainsi, à la chapelle Sainte-Anne, les caissons du plafond, dus au sr Barthélémy ; les portraits du roi Louis XIII ; le « fort beau tableau » offert à la Visitation (saint François de Sales conduisant les Pénitents). Beaucoup d'autres bannières furent exécutées : l'une pour les Noirs en 1768, dont le « tableau » coûta 90 livres (on ne nomme pas le peintre), une autre en 1788 pour la même confrérie : « payé à M. Le Blan, peintre, 150 livres, prix de la bannière qu'il nous a faite ». De nombreuses commandes, en outre, étaient passées à des sculpteurs sur bois, tels le sr Sepet [66] en 1742, pour six bâtons de procession, des orfèvres comme Brachet et Beyly. Les imprimeurs, les doreurs, les ciriers et les passementiers, pour ne citer que quelques corps de métiers, devaient aux confréries partie de leur activité.

Après cette digression, revenons aux Pénitents blancs, qui voyaient avec inquiétude leur belle chapelle se détériorer : la voûte de la nef se lézardait, bien des réparations devenaient nécessaires. Mais le chapitre, qui s'était réservé l'usage partiel de Saint-Jean de la Cité, faisait la sourde oreille. On aboutit enfin à un arrangement.

---

64. Arch. dép. Dordogne, B 494-64.
65. C'est certainement la bannière conservée au Musée du Périgord (A. 758-A), qui fut donc exécutée vers 1739.
66. Arch. comm. Périgueux, GG 129 : baptême de Jeanne, fille de Joseph Sepet, sculpteur, et de Marie Cambre.

Le 17 octobre 1770, devant Me Chinours, notaire royal [67], les chanoines de Crémoux et de Pourquery, délégués du chapitre, traitent avec un groupe d'officiers de la compagnie [68] et abandonnent « la pleine et entière jouissance » de la chapelle aux Pénitents blancs, « leur permettant de faire telles réparations qu'ils jugeront convenables », moyennant une rente annuelle de 10 livres payable « en la fête du glorieux saint Jean-Baptiste ». Les chanoines délaissent aussi « des corps adjassants », l'ancien cloître, le jardin, « le lieu appelé le Chapitre qui est au-dessus de l'hôtel (*sic*) de ladite chapelle, mesme la petite tour où est la cloche desdits Pénitents ». Ceux-ci vont donc se sentir complètement chez eux et en arriveront à confondre « jouissance » et « propriété », comme on le verra par la suite.

Des difficultés surgirent encore : vers 1775, Mgr de Flamarens, évêque de Périgueux, avait interdit, « pour des raisons de décence » (?) de faire désormais des inhumations dans la chapelle Saint-Jean. Les Pénitents blancs tinrent-ils compte de cette défense ? On peut en douter, d'après une macabre affaire portée devant la justice en 1777 : l'exhumation trop hâtive, à l'insu de la compagnie, du corps d'une « confrairesse », la dame Labattut, remplacé ausitôt par un autre défunt... qui se trouvait être « le métayer de Mgr l'évêque, à Chamiers » ! [69] Le lieutenant criminel dût être bien embarrassé pour régler le cas, chacune des parties semblant avoir violé le règlement... L'interdiction tomba en désuétude assez rapidement, car nombreuses sont les inhumations consignées sur les registres de la Cité dans les années suivantes. [70]

***

Peu de documents concernent l'évolution des Pénitents bleus au cours du XVIIIe siècle. Seul est parvenu à notre connaissance le « Recueil des statuts, règlements, offices et processions de la Compagnie Royale de Messieurs les Pénitents bleus de la Ville de Périgueux, sous le titre du glorieux Saint Jérôme, docteur de l'Eglise. A Limoges, imprimerie de la veuve Sardine, 1769 ». [71] Il n'y a guère de modifications aux statuts

67. Pièce publiée dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 4e année, p. 274.
68. A leur tête, Jean Baptiste Beylot, notaire royal, syndic, Jean-Gabriel Merlhes, docteur en médecine, censeur, Sollier-Foncroze, trésorier.
69. Arch. dép. Dordogne, B 679.
70. Ainsi en 1786, « Mr Léonard Mialion, notaire et bourgeois, dans le cavot (*sic*) derrière l'autel, dans la chapelle St-Jean ; ont assisté MM. les Pénitents blancs » (Arch. comm. Périgueux, GG 27).
71. In-12, 174 pp. (Bibl. mun. Périgueux).

primitifs, sinon un office spécial, avec procession, en l'honneur du Sacré-Cœur, dévotion assez récente. Le pèlerinage à Notre-Dame de la Garde était toujours en vigueur : « A 7 heures du matin, neuf confrères pieds nus, savoir les 2 bâtonniers, les 2 porte-bannières, les 2 porte-flambeaux, le porte-croix et les 2 porte-voile ». Lorsqu'un confrère malade devait recevoir les derniers sacrements, « on sera averti par la cloche de la compagnie, laquelle on sonnera à trois diverses reprises de 3 coups chaque fois, afin que neuf confrères se rendent à la tribune prendre leurs sacs pour escorter le Saint-Sacrement ».

Un éloge général accompagne les recommandations : « La compagnie des Pénitents bleus étant composée de personnes de mérite, on a cru pouvoir se dispenser de donner aux confrères des instructions au sujet de la bienséance qu'ils doivent garder dans leurs assemblées ; la bonne éducation et la politesse où ils ont été élevés dès leur premier âge est un garant qu'ils se conformeront à l'esprit de leur constitution ».

***

Vers la fin du siècle, le recrutement des Pénitents blancs ne semble pas s'être ralenti. Douze nouveaux confrères sont reçus en mai 1789 [72] : un horloger, un maçon, un négociant, un maître d'écriture sont admis en même temps que le marquis de Fayolle, le comte de Taillefer [73], Gros de Beler et Pierre Noël de Flageat qui, né en 1780, n'était donc que dans sa dixière année [74] !

Après l'euphorie de ce printemps, les événements se précipitent et la situation religieuse, ébranlée par la constitution civile du clergé, devient confuse et inquiétante ; mais les confréries continuent leurs activités et le livre de comptes des Pénitents noirs indique des rentrées de cotisations, voire même des legs. Il y a encore des réceptions en mai 1791 : un Mèredieu, un Puylimeuil, chevalier de St-Louis... et le dernier en date : « Prévot, jardinier, a versé 6 livres ».

Le 7 septembre de la même année, des experts nommés par le district de Périgueux viennent dresser un procès-verbal d'estimation de « l'église cy-devant paroissiale de Saint-Sylain » [75]. On y relève : « dans ladite église ce trouve une tribune construite en poutres passantes et assez bien planchet (*sic*) ; à côté

72. Dates de réception indiquées lors de la réintégration en 1815.
73. Fr. Athanase de Taillefer (1761-1833), l'auteur des « Antiquités de Vésone ».
74. Les réceptions d' « enfants pénitents » n'étaient pas envisagées dans les statuts primitifs.
75. N. BECQUART, « Un document inédit sur Saint-Silain de Périgueux », *B.S.H.A.P.* (1968), p. 83.

de la tribune ce trouve un grand couroir avec une petite chambre ». [76]

La fin approche : le 18 août 1792, par arrêté de l'Assemblée législative, « les corporations connues en France, familiarités, confréries, pénitents de toutes couleurs... sont éteintes et supprimées à dater de ce jour ». [77] Lafaysses de Laforge, trésorier des Pénitents noirs, règle les derniers comptes : « payé au sitoien Marc Roger, sidevant suisse, pour 1791-1792 et ses souliers, 70 livres ». Une vérification des recettes et dépenses de la même compagnie, en janvier 1793, par des officiers municipaux, fait apparaître un déficit de 240 l. 18 sols ! Les dépouilles des confréries n'enrichiront pas la ville.

Quittant les tribunes dévastées avec leurs sacs et leurs manuels de prières, les Pénitents de Périgueux vont rentrer dans l'ombre en attendant des jours meilleurs...

II

LES PENITENTS EN SARLADAIS AVANT LA REVOLUTION

Laissons tout de suite le chanoine Jean Tarde nous exposer les débuts des Pénitents à Sarlat [78] : « Cette année 1607, Me[s] Jean de Vaux, Estienne Geneste, François Lafon et autres deux ou trois personnes de la ville désirant faire des exercices de pénitence, s'assemblèrent plusieurs fois dans la chapelle de Sainte-Anne qui était sous le clocher du chapitre, prenant pour patron de la confrérie le glorieux saint Jean-Baptiste [79], tâchant de suivre son exemple et faisant leurs dévotions soit par prières, disciplines et autres exercices de piété et allant souvent revêtus de leurs sacs blancs dans les églises de la ville... et ainsi fut établie la confrérie des Pénitents blancs de Sarlat ».

L'installation de la compagnie était bien précaire, car dès l'année suivante : « les Pénitents blancs, ayant été chassés de la chapelle Sainte-Anne par le chapitre, obtinrent des Cordeliers la permission de faire leurs exercices chez eux, le P. Malvi, gar-

76. La « chambre du prédicateur », plusieurs fois mentionnée dans le livre de comptes des Pénitents noirs.
77. Transcrit par L. GUIBERT, *op. cit.*
78. « Antiquités du Périgord et du Sarladais » (Bibl. mun. Périgueux, ms. 100, pp. 284 et suiv.).
79. Comme à Périgueux, les Pénitents blancs de Sarlat étaient affiliés à la Société du Gonfalon.

dien, leur accorda l'ancien réfectoire »... Ils n'y restèrent que deux ans ! « En 1610, les Pénitents blancs ayant quitté les Cordeliers pour certaines raisons, obtinrent de M. Arnaud de Saint-Supéri, grand archidiacre... l'église Saint-Nicolas, bien que ce ne fut que des vieilles masures et qu'elle fut éloignée de la ville » [80]. La confrérie va enfin pouvoir s'épanouir dans ce nouveau gîte qu'elle va relever de ses ruines.

Ce n'était cependant pas un asile de tout repos : « en 1615, à cause des guerres, ne pouvant aller audit lieu de Saint-Nicolas sans exposer leurs vies, [les Pénitents] furent obligés de faire leurs excercices sous la maîtrise... mais la même année, la France ayant repris, ils retournèrent à Saint-Nicolas ».

***

Les pérégrinations des Pénitents blancs étant heureusement terminées, passons à la seconde compagnie et écoutons encore le narrateur : « L'année 1608, quelques messieurs de Sarlat commencèrent d'ériger une confrérie sous le patronage de saint Jérôme... Ils chantèrent pour la première fois complies le 14 mars... et continuèrent leurs exercices de piété tous les vendredis soirs. Ainsi s'est établie à Sarlat la confrérie des Pénitents bleus ».

Un autre document fournira plus de détails sur l'installation des confrères de saint Jérôme. Louis II de Salignac était alors évêque nommé de Sarlat, mais il n'y fera son entrée qu'en 1615. C'est donc au vicaire général, Géraud Bouyssou, que s'adressent les Pénitents bleus le 14 mai 1608 [81], sollicitant de « fonder et dresser une dévote frairie... à l'imitation de M. Sainct Gérosme et de celles de Tholose, Périgueux, Cahors et autres villes de France... Et parce que les paouvres suppliants voyent qu'il y a une petite chapelle de Saint Jean-Baptiste joignant l'église cathédrale, il vous plaise... leur octroyer ladite chapelle avec permission d'édifier une tribune et faire un monument comme ils cognoistraient être nécessaire et prieront Dieu pour votre maintien et prospérité. Ainsi signé : R. de Bars, procureur desdits suppliants. » L'autorisation fut aussitôt accordée, mais non sans restrictions. Les Pénitents ne devaient prétendre au droit de sépulture et de plus : « il pourrait prendre dévotion à mondit seigneur ou quelques des chanoines d'aller célébrer des messes

80. Située dans le faubourg au sud de Sarlat, l'église Saint-Nicolas avait été élevée en 1279, sur le tombeau d'un prêtre, Nicolas Laucher, mort victime de son dévouement pendant une épidémie. Le cimetière qui se trouvait auprès était réservé à l'inhumation des pestiférés.

81. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194-2.

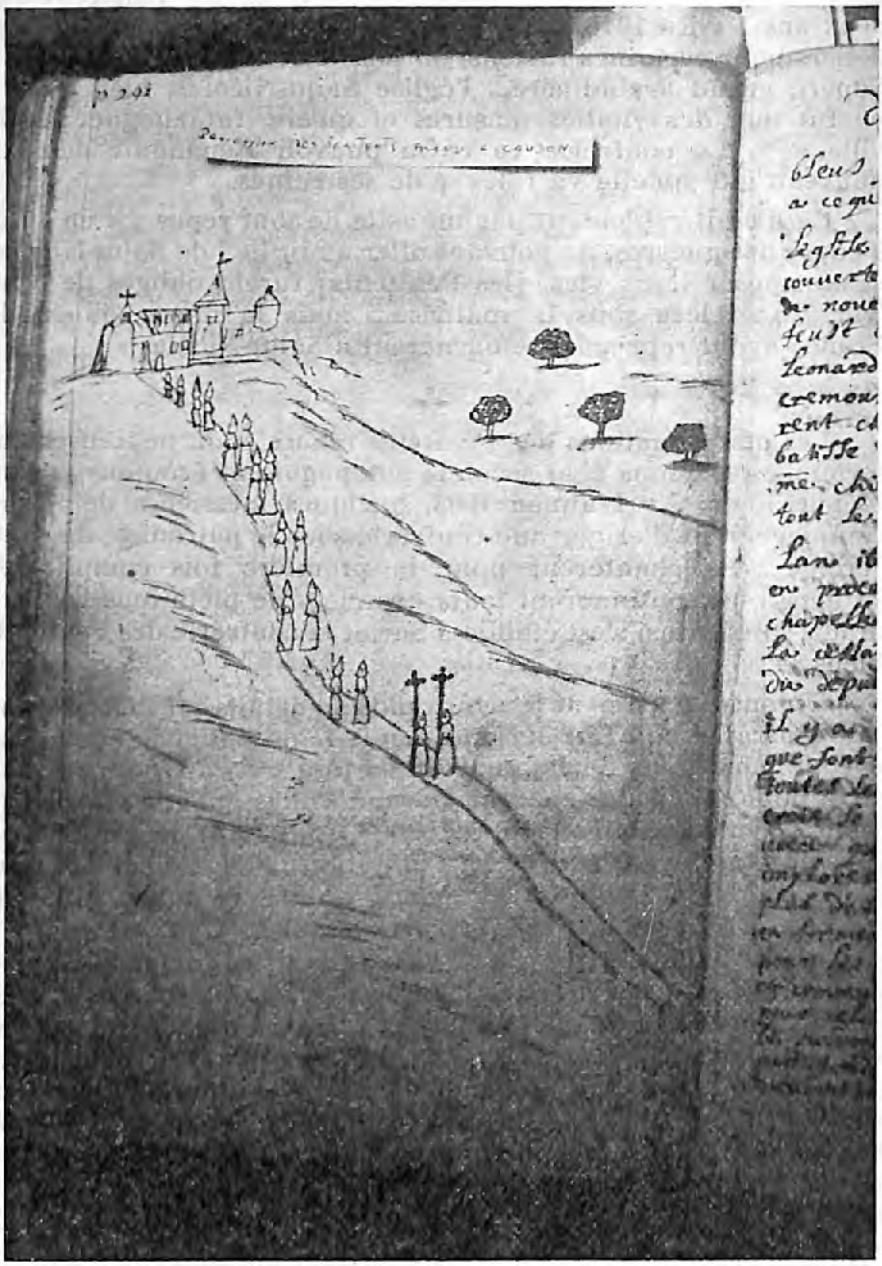

Pénitents bleus de Sarlat en procession.
(Chronique de Tarde, ms. 100, Bibl. municipale de Périgueux)

Cliché Société des Amis du vieux Sarlat.

particulières en la chapelle, ordonnons qu'il sera fait deux clefz à la porte, dont l'une sera mise ès mains du secrétaire pour y avoir l'entrée ainsi qu'il plaira au seigneur Evêque »... Comme à Périgueux, le chapitre entendait bien maintenir ses droits.

Le s^r Etienne Dupin, marchand, offrit au nom de la Compagnie de recouvrir la chapelle Saint-Jean « de façon que le service divin y puisse être fait avec décence ». L'édifice étant peu éclairé, l'ouverture de fenêtres au midi fut demandée. Dès 1612, nouvelle requête de Dupin « pour faire un degré entre la chapelle et la cathédrale » en vue d'accéder à la tribune, puis « un autre degré pour descendre de la tribune en la chaire ». Le chapitre acquiesça, mais finit par protester quand on voulut obtenir, par la suite, le percement de plusieurs portes ! Les démêlés entre les chanoines et les Pénitents bleus se prolongèrent pendant bien des années [82].

***

L'une et l'autre compagnies pénitentes, dont les débuts à Sarlat étaient contemporains, ne montraient-elles pas quelque rivalité, au sujet de leur rang dans les processions ? Une ordonnance de Mgr Louis de Salignac, du 21 juillet 1620, déclare « les deux frairies également privilégiées » ; elles prendront alternativement la tête des cortèges. « Les confrères Pénitents bleus auront la préséance pour ce coup, et la première fois après les Pénitents blancs. » [83]

L'entente se faisait cependant en cas de danger. « En l'année 1623, les Pénitents blancs ne pouvant aller à Saint-Nicolas à cause des nouvelles guerres, furent contraints de se servir de la chapelle des Pénitents bleus qui leur en firent plaisir jusqu'à ce que l'orage feust passé. » [84]

Un accueil chaleureux était réservé aux confréries venant du dehors, comme les Pénitents bleus de Périgueux cheminant vers Rocamadour en 1630. Les confrères sarladais de saint Jérôme « firent un card de lieue au devant de la procession », écrit le mémorialiste [85]. « Les deux porte-croix s'arrestèrent et saluèrent avec profonde humilité et révérence ». Les pèlerins arrivèrent à la chapelle Saint-Jean : « M. Delabrousse, théologal et chanoine, confrère de ladite compagnie, fit une docte et édifi-

82. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194-2.
83. Id., C. 194-1.
84. *Continuation de la chronique de Tarde*, publiée et annotée par J. VALETTE, 1957.
85. Arch. dép. Dordogne, 116 H 2.

cative exhortation... on laissa la croix à l'autel pour visiter la tribune et saluer les confrères tous rassemblés en icelle ». Après une réception à l'Evêché, les Périgourdins repartent le lendemain matin : « Notre procession estant sortie de la ville, MM. les Pénitents blancs vinrent au devant de nous, avec deux chœurs de musique... il fut fait station en leur église (Saint-Nicolas) et furent un card de lieue accompagner notre dicte procession. »

Les Pénitents de Sarlat avaient, pour leur part, des pèlerinages privilégiés. Dans la proche banlieue, Notre-Dame de Temniac : en 1627, par exemple, les Blancs allèrent y demander « la cessation de la pluye » et ayant été exaucés, continuèrent à fréquenter ce sanctuaire en action de grâces [86].

De leur côté, les Pénitents bleus, à la suite d'un vœu, allaient en procession sur l'autre rive de la Dordogne à la vénérable église Saint-Pierre de Caudon « toutes les fois que l'invention Sainte-Croix se trouve le vendredi ». Ce pèlerinage portait le nom de « Pardon général », après l'obtention d'une bulle du Pape qui accordait l'absolution à tous les participants.

***

La peste éclata à Sarlat la même année qu'à Périgueux, 1631, mais l'épidémie fut plus longue, puisqu'après une accalmie, il y eut de nouvelles offensives en 1633 et 1634. Les Pénitents montrèrent un grand dévouement, on l'a signalé, mais sans autres détails. Seul le chanoine Pascal de la Brousse, curé de Sainte-Marie et Pénitent bleu, a laissé son nom à la postérité pour son absolu mépris du danger et son inlassable charité auprès des agonisants [87].

On avait continué, comme aux siècles passés, à inhumer les pestiférés dans le cimetière près de Saint-Nicolas, et le quartier adjacent était un de ceux où l'on transportait les malades hors de la ville, pour les isoler. L'épidémie terminée, les Pénitents blancs ne réintégrèrent qu'à contre-cœur leur chapelle dont les abords rappelaient tant d'affreux souvenirs : ils cherchèrent à se procurer un nouvel établissement.

Il leur fallut attendre encore plusieurs années pour réaliser ce souhait. « L'an 1641, les Pénitents blancs jettèrent les premiers fondements de leur église par la libéralité de Me Henry de Jayac, chanoine en la cathédrale de Sarlat et confrère, et

86. *Continuation chronique de Tarde*, p. 2.
87. *B.S.H.A.P.*, t. XVIII (1900), p. 375.

de plusieurs autres personnes aussi confrères. Elle feust achevée de bâtir en l'année 1643 » [88].

Par testament, le chanoine Henry de Carbonnières de Jayac donnait à la compagnie des Pénitents blancs « 300 livres pour la construction d'une chapelle... dans le quartier de la Boucarie [89], ensemble la somme de 60 l. en rente constituée, à charge de faire dire tous les ans deux messes en ladite chapelle ». Messire Louis de Carbonnières, doyen de la cathédrale, frère du défunt, « a promis faire bâtir à ses propres coûts et dépens la chapelle, ensemble une tribune au-dessus, à quoy que le coût de ladite bâtisse puisse monter ». Voilà qui est fort généreux. mais la suite blesse l'esprit d'égalité dont se targuaient les confrères : « ...moyennant tout droit de patronat sur ladite chapelle, et sera loisible d'avoir droit de sépulture et faire mettre litre et ceinture avec armes au-dedans et au-dehors... » [90]. Ces privilèges finirent par coûter fort cher à Louis de Carbonnières ou ses héritiers, car pendant plus de trente ans, les demandes de réparations ou d'aménagement se renouvelèrent.

***

Les Pénitents de Sarlat, blancs ou bleus, désormais installés de manière stable, allaient-ils pouvoir poursuivre en paix leurs pieuses activités ? Hélas ! vers la seconde moitié du siècle, les graves remous de la Fronde, partant de Paris, vont gagner la province. On s'inquiète à Sarlat et les Pénitents bleus entreprennent, en 1651, un pèlerinage à Cadouin, nu-pieds « pour obtenir de Dieu l'extirpation de l'hérésie et la paix entre les princes chrétiens. Le 30e avril on dit une grand'messe à laquelle chaque pénitent fit sa dévotion et la compagnie offrit un tableau où est représenté le saint Suaire de l'église de Cadouin ». Au retour, les Pénitents couchèrent chez les chanoines de Saint-Cyprien et arrivèrent à Sarlat le 1er mai. « On n'a guères vu de procession faite avec tant de zèle, de modestie, de dévotion et d'exemple » [91].

La tradition rapporte qu'une « prière touchante » fut déposée sur l'autel à Cadouin et que les chefs de la Fronde, exaspérés par ce pèlerinage attestant la fidélité de Sarlat à la cause royale, réservèrent par la suite un traitement particulièrement

88. *Continuation chronique de Tarde*, p. 14.
89. Il ne reste de cette chapelle qu'une porte de style classique dans une petite impasse en contrebas de la rue de la Salamandre, porte surmontée à l'origine de trois statues dans des niches.
90. Arch. Evêché Périgueux, C. 194-1.
91. *Continuation chronique de Tarde*, p. 17.

Pénitents bleus de Sarlat : sainte Marie-Madeleine

(Musée des Amis du vieux Sarlat)
Cliché Rivière

dur à la ville [92]. Mais ce n'est qu'une tradition... Quelles qu'en soient les raisons, Sarlat subit pendant trois mois, avec le siège, l'occupation et la délivrance en 1653, un déluge de fer et de feu, causant les plus graves dégâts, mais les chapelles des Pénitents ne sont pas signalées parmi les monuments détruits.

Depuis Louis II de Salignac, mort « confrère des Pénitents » en 1639, les Sarladais avaient accueilli à l'évêché Jean de Lingendes, l'illustre orateur, Nicolas Sevin pendant la Fronde et, en 1658, de nouveau un Salignac, François II. Celui-ci sera un grand bâtisseur : après avoir reconstruit une partie du palais épiscopal, il envisagea en 1682 une remise en état de la cathédrale, selon un plan largement conçu... à la profonde consternation des Pénitents bleus. Ils jouissaient si paisiblement, depuis leur fondation, de la petite église Saint-Jean-Baptiste, qu'ils furent stupéfaits d'apprendre qu'on prévoyait sa disparition « affin de pouvoir bâtir plus commodément la grande nef ». Une compensation s'imposait : « Les Pénitents bleus, se trouvant sans chapelle et sans fonds pour y bâtir, ils en furent demander au seigneur évêque qui leur en accorda dans le cimetière de la ville » [93]. Il s'agissait d'un terrain jouxtant la « lanterne des morts ». La construction, commencée en août 1682, devait durer dix ans et pendant ce temps, les Pénitents bleus connurent la vie errante qu'avaient menée leurs confrères blancs au début du siècle. C'est dans la chapelle de ceux-ci qu'ils furent d'abord accueillis, puis chez les Récollets, mais « crainte d'interrompre ces bons pères dans leurs offices » ils demandèrent au chapitre « la chapelle de Notre-Dame de Piété [94], ce qu'ils accordèrent avec plaisir et y firent leurs offices jusqu'en 1692 ».

La cathédrale rénovée fut « dans sa perfection » en 1685, mais dès l'année suivante un scandale bouleversa les Sarladais. A la suite d'une rixe entre deux fossoyeurs le sang coula dans l'église... ce qui entraînait la désaffectation de Saint-Sacerdos jusqu'à une cérémonie expiatoire. Le Saint-Sacrement fut déposé à la chapelle des Pénitents blancs — légitimement fiers d'un tel choix — et rapporté en grande pompe dans la cathédrale un mois plus tard, les confrères revêtus de leurs sacs formant une imposante escorte.

1693 et 1694 furent de sombres années : des « maladies populaires » d'abord, puis une terrible famine firent des milliers

92. D'après G. de GÉRARD, *B.S.H.A.P.*, 1910, « La Fronde à Sarlat ».
93. *Continuation chronique de Tarde*, p. 28.
94. Chapelle contiguë à la cathédrale, au Sud.

de victimes. « On voyait les gens tomber roides morts » dit le chroniqueur. Les Pénitents de Sarlat étaient certainement disponibles pour ensevelir et porter en terre tant de défunts, y apportant tout leur zèle et leur charité. Ne peut-on supposer que de cette époque daterait le privilège exclusif des obsèques, délaissé à leur profit par le clergé paroissial ? Simple hypothèse, mais il est de fait que cet état de choses n'a jamais été sanctionné par un acte officiel : on n'aurait pas manqué de l'exhiber lors de difficultés ultérieures [95].

***

Une pause avant d'aborder le XVIIIe siècle à Sarlat permettra de passer rapidement en revue les confréries de Pénitents blancs qui avaient surgi aux environs, suscitées par l'activité de la compagnie du Gonfalon dans la ville épiscopale.

La confrérie de Montignac semble la première en date, ayant été instaurée le 24 mars 1624, avec l'approbation de Mgr de la Béraudière [96]. Touchant l'église du Plô, sur la rive droite de la Vézère, la chapelle des Pénitents, bâtie par eux en 1689, utilisait pour son mur à l'Est une partie des remparts et son clocher n'était autre qu'une tour de l'enceinte [97].

Un livre-journal commencé en 1773 rapporte que le registre précédent ayant été perdu, « les confrères devaient déclarer, de bonne foi, tout ce que chacun croyait savoir » [98]. Mais nous ne sommes donc guère renseignés que sur cette période du XVIIIe siècle. Comme à Sarlat, les confrères avaient l'entreprise des obsèques et les « honoraires de sépultures » assuraient une partie de leurs ressources, les autres étant les cotisations et les quêtes. Il y avait aussi [99] une mise aux enchères des « honneurs » dans les processions : porteurs de la grande croix, des bannières et des bâtons. Procédé discutable qui mettait entre les mains du plus offrant ce qui aurait dû être réservé au seul mérite... Une souscription fut ouverte en 1778 afin de mieux solenniser la Fête-Dieu; on y relève : « 30 sous pour le nommé La Douceur, canonnier, qui a tiré le canon pendant tout le temps de la procession ». En 1780, la compagnie comptait 100

95. Notamment au XIXe siècle, où tant de discussions s'élevèrent au sujet du « monopole des pompes funèbres » exercé par les Pénitents de Sarlat.
96. Le quartier ancien de Montignac, au pied du château, relevait de l'évêché de Périgueux, l'autre rive de la Vézère du diocèse de Sarlat.
97. *B.S.H.A.P., 1950* (P. du Sorbier, « Ancien mur d'enceinte de Montignac »). La tour des Pénitents fut démolie en 1895.
98. Cité par le Chanoine MARQUAY, *Montignac*, p. 117, auquel nous empruntons les détails qui suivent.
99. A l'imitation de l'Auvergne où les confréries pratiquaient un « pieux encan » !

membres et il y avait 20 « confrairesses » dont la prieure, huit ans plus tard, était une demoiselle Chapt de Rastignac, si généreuse que la confrérie, en reconnaissance, comptait « faire graver ses armes dans la chapelle » ! La suite des événements permit-elle de réaliser ce projet ? On peut en douter.

A Belvès, le 24 mai 1671 : « La compagnie des Pénitents blancs feust installée par Mgr François de Salaignac, évesque de Sarlat, à la solisitation de la noblesse et des principaux habitans, qui coumansèrent leur première procession le même jour, qui sortit de la chapelle du Fort, là ou M. Sainclarc et M. Vielfon, prêtres, firent les osfices... et de là s'en alla chercher la croix qui feust portée par lesdits Pénitens et plantée à la porte du fort » [100]. Voilà le seul document authentique sur la fondation de la confrérie, bien qu'on ait pu supposer qu'elle se situait à une époque plus lointaine [101].

La compagnie des Pénitents blancs jouissait, dit-on, d'une grande popularité à Belvès et nombreux étaient les legs qu'elle recevait, au profit de l'entretien de la chapelle. Un « livre de nomination des officiers de 1752 à 1792 » avait été conservé [102]. On y trouve comme dans les autres confréries de Pénitents, la noblesse, la bourgeoisie et les artisans fraternellement réunis. Le « prieur laïque » de 1752 était Messire Annet de Lanzac de Sibeaumont, le sous-prieur M. Jean de Boyer, ancien officier. Les Pénitentes avaient à leur tête Isabeau du Prat de la Goutte. En 1778, la compagnie vit ses rangs grossir par l'incorporation des « confrères de Saint-Nicolas » abandonnant leur église en ruines. A l'époque actuelle, la rue des Pénitents évoque seule l'existence passée d'une confrérie à Belvès.

Une chapelle des Pénitents blancs était en cours d'aménagement à Monpazier en 1684, elle « joignait la grande église ». Les confrères concédèrent alors à Géraud Delaire, maître-maréchal, « un tumbeau dans ladite chapelle, lequel est de 6 pieds de long et 2 pieds de large » moyennant la somme de douze livres, destinée à « l'achèvement ou l'ornementation de ladite chapelle, au gré de Messieurs du chapitre » [103].

En 1766, des confrères se réunissent pour nommer deux syndics. L'assemblée se compose d'une quinzaine de membres,

100. *Continuation chronique de Tarde*, p. 26 (note).
101. *B.S.H.A.P.*, 1901 (A. VIGIÉ, « Histoire de la châtellenie de Belvès », qui, d'après le P. Carles signale, sans plus de références, une chapelle des Pénitents élevée en 1632 par la famille de Rastignac).
102. *Id.*, p. 717.
103. *B.S.H.A.P.*, 1896 (G. CHARRIER, « Pièces relatives aux diverses communautés religieuses de Monpazier », p. 218).

« tous habitants de la présente ville, faisant la majeure partie des Pénitents de la confrérie »; celle-ci n'était donc pas très nombreuse ! Le « co-prieur » est Me Joseph de Saintours, théologal et curé. Les nouveaux syndics seront le sr Jean Maurial ayné, bourgeois, et Pierre Massen, sr de Lavigne, notaire royal, auxquels est donné pouvoir de toucher, entre autres « tous les droits de sépultures et enterrements qui se feront dans ladite chapelle, en régler le prix tout ainsy et de même qu'il sera par eux avisé ».

Bien peu de renseignements sont parvenus à notre connaissance concernant les Pénitents blancs de Terrasson ! A la suite d'abus survenus dans la confrérie, on décide, dans une délibération le jour de la Saint-Jean 1715, de prendre des mesures sévères pour rétablir l'ordre. L'acte est signé de Lavech des Fauries, sous-prieur, de quatre conseillers, de plusieurs confrères et du syndic Bouquier [104]. Par une plainte déposée à la sénéchausée de Sarlat, on apprend que dlle Marie Dulong, le 8 juillet 1747, assistait aux vêpres « dans la chapelle des Pénitents blancs qui est unie (*sic*) à l'église paroissiale » [105]. La reconstruction partielle de cette église, au XIXe siècle, a dû faire disparaître toute trace de la chapelle.

Dernière fondée peut-être : « Le 21 du mois d'aoust de l'année 1708 feust établie une confrérie de Pénitents blans à Saint-Geniès, diocèse de Sarlat » [106]. Le nombre des confrères dut être encore moins élevé que dans les compagnies qu'on vient de citer, étant donné le chiffre total de la population, et il est peu probable que cette association ait eu longue vie ! Les registres paroissiaux ne livrent qu'une seule indication : « sr François Gardette, habitant du village de la Barreyrie, âgé de 90 ans, confrère de la confrérie de Saint-Jean, décédé le 26 juin 1720, a été enseveli dans l'église... en présence de François Verdier et Pierre Teyssière, aussi confrères de Saint-Jean, qui n'ont signé pour ne savoir » [107]. Sur un mur de la nef, à Saint-Geniès, un grand crucifix qui, par sa forme élancée, s'apparente au modèle des croix de Pénitents, est peut-être le seul souvenir de la confrérie.

Montignac, Belvès, Monpazier, Terrasson, Saint-Geniès : cette liste ne prétend pas être complète... Des registres, dispersés par la Révolution, ont pu être recueillis par des familles qui les

104. *B.S.H.A.P.*, 1930, p. 89.
105. Arch. dép. Dordogne, B 1505.
106. *Continuation chronique de Tarde*, p. 62.
107. Arch. dép. Dordogne, 5 E. Saint-Geniès.

conservent. N'y eut-il pas d'autres confréries de Pénitents en Sarladais ?

⁂

Le XVIIIe siècle semble ouvrir une ère de paix et de prospérité pour les Pénitents de Sarlat. Les deux compagnies, désormais installées dans des chapelles bâties pour elles, s'efforcent d'améliorer et d'embellir ces édifices. Les confrères de saint Jérôme firent achever la voûte de leur église et poser le retable du grand autel en 1708. Si, l'année suivante, les misères causées par le « grand hiver » sollicitèrent la charité de ces mêmes confrères, ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux à la chapelle. « La grande cloche des Pénitents bleus a été fondue dans l'ospice des pères Jésuites. Dans cette fonte on a marqué la petite cloche desdits Pénitents » [108].

La compagnie du Gonfalon, de son côté, recevait des reliques avec reconnaissance. « Mr de Philipart, prêtre de la Mission, envoya de Rome aux Pénitents blancs de Sarlat des reliques qui furent vérifiées le 22 de juin 1704 par le seigneur évesque. C'est un ossement de la cuisse de sainte Théodore, martire, et une partie d'un vase dans lequel on versait le sang des martirs » [109]. Il faut noter ceci : bien plus que les Pénitents de Périgueux, ceux de Sarlat accordaient beaucoup d'importance à la vénération des reliques — et continuèrent à lui en accorder jusqu'à leur dissolution. C'était l'occasion de cérémonies et surtout de processions s'ajoutant à celles prévues par les statuts.

Les Pénitents bleus recevaient à leur tour, en 1728, des reliques des saints Pri, Tibulle, Célestin, martyrs, et s'enorgueillissaient d'en obtenir, en 1780, par l'intermédiaire du cardinal de Bernis, de leur patron saint Jérôme !

Ainsi que dans les autres confréries pénitentes du Périgord, les processions de Sarlat, à cette époque, avaient changé de caractère, devenues moins austères, plus « figuratives », par la présentation des instruments de la Passion [110] et on y pratiquait, comme à Montignac, la mise aux enchères des diverses fonctions...

Certains événements incitaient les Pénitents, toujours loyaux sujets du roi, à accomplir de nouveaux actes de dévotion collectifs. C'est ainsi qu'en juillet 1745, « pour remercier Dieu de la victoire de Fontenoy », les confrères de saint Jérôme

108. *Continuation chronique de Tarde*, p. 69.
109. *Continuation chronique de Tarde*, p. 62.
110. On en conserve un certain nombre au Musée des Amis du vieux Sarlat.

demandent à l'évêque, Mgr Le Blanc, l'autorisation d'aller en procession à Saint-Pierre de Caudon et d'offrir un cierge à Sainte-Marie de Sarlat » [111]. En 1757, après l'attentat manqué de Damiens sur la personne de Louis XV, ce sont les Pénitents blancs qui expriment le désir « de chanter tous les ans le Te Deum la veille des Rois ».

Les chants des Pénitents devaient être assez remarquables : on fit imprimer en 1749 un « Motet en symphonie en l'honneur de saint Jean-Baptiste, chanté à la procession de MM. les Pénitents blancs, et mis en musique par Mr Troy, prêtre et prébendé de la cathédrale de Sarlat » [112].

***

Que faut-il retenir de l'affirmation énoncée dans un mémoire justificatif, un siècle plus tard [113] ? « Par un usage qui s'est perpétué... les deux confréries se partageaient la population de la ville de Sarlat, de sorte qu'on naissait Pénitent blanc ou Pénitent bleu et qu'on l'était réellement du jour de son baptême... » Rien d'étonnant donc à ce que ces confréries, qui devaient normalement assurer la sépulture de leurs membres, aient pu s'arroger le monopole des obsèques, ne laissant qu'une faible part des honoraires au clergé paroissial ; celui-ci paraissait admettre le bien-fondé d'une telle situation.

Les ressources financières des compagnies étaient de ce fait beaucoup plus importantes à Sarlat qu'à Périgueux. Après avoir certainement, affecté un large budget aux œuvres de bienfaisance, il restait des fonds disponibles pour les dépenses du culte : les chapelles étaient pourvues de vases sacrés en métal précieux et d'ornements fort beaux : les cérémonies se signalaient par leur éclat.

C'est dans cet état éminemment favorable que les Pénitents de Sarlat abordèrent une « ère nouvelle » qu'on souhaitait bénéfique. Les rapports avec l'évêché et le clergé local étant excellents, les confréries approuvèrent sans réserves, lors de l'organisation des communes, au début de 1790, l'élection de Mgr de Ponte d'Albaret à la mairie et celle de Pierre Pontard, le curé de Sainte-Marie, comme officier municipal.

Au même moment, les Pénitents blancs se réjouissaient d'obtenir un bref de Pie VI leur accordant une indulgence plé-

111. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.2.
112. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.1.
113. Arch. dép. Dordogne, 2 J 943. M. Lacroix, de Sarlat, aux cardinaux de la congrégation des Evêques et Réguliers (1885).

Pénitents bleus de Sarlat : Saint Jérôme (XVIIe s.)
(Musée des Amis du vieux Sarlat)
Cliché Rivière

nière à certaines de leurs fêtes, et en faisaient imprimer le texte chez Robin, imprimeur-libraire à Sarlat. [114]

On n'allait pas tarder à éprouver inquiétude et tristesse. La promulgation de la constitution civile du clergé, dans l'été 1790, frappa de stupeur les catholiques sarladais, d'autant plus que, le nombre des évêchés étant réduit à celui des départements, il n'y aurait plus désormais d'évêque à Sarlat ! Aucun coup ne pouvait leur être plus sensible.

L'officier municipal Louis Boyer, au printemps de 1792, dresse l'inventaire des objets contenus dans la chapelle des Pénitents blancs et, sans entrer dans le détail, on peut en apprécier la richesse : ostensoirs, calices, encensoir sont en argent et vermeil, ainsi que « le haut d'un grand bourdon formant soleil » [115]. Trois voiles de la Croix : « un en or (!), un en argent et le dernier brodé ». La chasublerie comprend dix ornements complets, dont l'un « en moire d'argent ». Il y a trois bannières et, en plus, « le tableau de l'ancienne bannière avec sa garniture ». L'abondante réserve de cierges et chandelles n'est pas quantité négligeable, et répertoriée avec soin !

Les confréries n'ont plus d'existence légale. Le dernier acte se joue les 11 et 12 pluviôse an II (30 et 31 janvier 1794) où on enlève les fleurs de lys et armoiries « à la ci-devant cathédrale... aux ci-devant Pénitents blancs et Pénitents bleus ». Puis « le citoyen Pomarel est invité à faire porter chez le receveur du district tous les effets d'or et d'argent dont il est dépositaire et qui viennent de la ci-devant confrérie des ci-devant Pénitents blancs » [116].

Tout est consommé. Mais la résolution reste farouche au cœur des confrères de Sarlat de manifester avec éclat, en des temps plus favorables, leur énergie et leur vitalité.

III

LES PENITENTS A PERIGUEUX ET A SARLAT DEPUIS LA REVOLUTION

Le Concordat fut promulgué en mai 1802. Dès le 16 janvier 1803, la confrérie des Pénitents blancs de Sarlat ressuscite ! Dans une réunion, qui a dû être préparée de longue date, on

114. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.1.
115. Le bourdon était le grand bâton de procession : il s'agit certainement de celui qui est conservé au Musée des Amis du vieux Sarlat.
116. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.1.

procède à des élections. Deux prieurs ecclésiastiques, les abbés Lacalprade [117] et Vernet ; deux prieurs laïques, Gueyraud aîné et Giverzac fils. Tous les anciens titres sont repris ; comme par le passé, il y a des syndics et des trésoriers, des secrétaires et des maîtres de chapelle. Les dames pénitentes ont pour prieure Mlle de Rastignac.

Nouvelle réunion la semaine suivante, et dans une salle de la mairie ! Les Pénitents bénéficiaient de l'appui de Manière, sous-préfet, et du maire, Lacépière. La question à l'ordre du jour était l'achat d'une chapelle pour la confrérie, car celle qu'avaient fait bâtir les Carbonnières de Jayac n'existait plus... On pensa à l'église des Dames de la Foi, acquise par un particulier, ou à celle du Séminaire : mais des objections ou des difficultés pécuniaires surgissaient toujours au moment de conclure. Toute l'année se passa ainsi.

Les Pénitents bleus s'étaient regroupés eux aussi et la même préoccupation les hantait, puisqu'il ne restait plus pierre sur pierre de l'église dite « du cimetière ». A Noël 1803, une convention est passée avec Betou, curé de Sarlat, qui « cède à la confrérie l'usage de la chapelle ci-devant Notre-Dame de Pitié qui était une dépendance de la cathédrale et qu'il a achetée dans l'intention de la réunir de nouveau à celle-ci [118]. Il demande seulement aux Pénitents de réparer et d'entretenir la chapelle, tout en reconnaissant « qu'elle est en très mauvais état et qu'il n'y a que les murs qui soient bons et solides ». Les confrères n'allaient pas se montrer difficiles et signent le document avec joie. Leur prieur est l'abbé Lagar, le sous-prieur l'abbé Sourzac [119] et le trésorier l'abbé Simian [120]. Cette chapelle était bien connue des Pénitents bleus, puisqu'ils y avaient déjà trouvé un asile au XVIIe siècle pendant la construction de leur église.

En juin 1804, les Pénitents blancs se réjouissent : « l'église des ci-devant Recollets a été achetée par plusieurs Messieurs de la ville qui l'ont offerte à la confrérie pour y faire ses offices » [121]. Cet édifice, vaste et bien éclairé, s'ouvrait sur la rue

---

117. Le chanoine Pierre-Joseph Loudieu de Lacalprade (17..-1841), appelé pour un temps à d'importantes fonctions à l'archevêché de Paris, se montra un protecteur zélé des Pénitents blancs.
118. Arch. dép. Dordogne, série V.
119. L'abbé Sourzac était, avant la Révolution, prêtre prébendé à Sainte-Marie de Sarlat.
120. L'abbé Pierre Simian (17..-1817), professeur au Séminaire de Sarlat, puis supérieur, devint ensuite curé de Gourdon.
121. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.1. Cette référence est valable pour toutes les citations qui suivent, sauf exception indiquée.

par un beau portail à colonnes cannelées. Une tribune y sera élevée aussitôt.

D'accord avec les Pénitents bleus, on cherche à obtenir, cette même année, l'autorisation du gouvernement au sujet de l'existence légale de leurs compagnies. Une pétition est adressée au Ministre des Cultes, Portalis. « Deux confréries sont établies à Sarlat depuis fort longtemps... Elles demandent la permission de reprendre leurs exercices religieux avec l'habit anciennement adopté... Leurs devoirs publics se bornent à assister aux sépultures de leurs frères décédés et à quelques processions présidées par M. le Curé... » Cette pétition est signée par Giraud, « ex-capitaine du 22e régiment de chasseurs à cheval », Lagrange, notaire, David et plusieurs autres notables de la ville.

L'autorisation fut accordée, sauf peut-être en ce qui concerne le port du sac : car, en février 1805, le sous-préfet de Sarlat signale en haut lieu que : « Les Pénitents blancs et bleus s'étant permis de paraître dans une cérémonie publique avec l'ancien costume, l'entreprise a été sur-le-champ réprimée. »

La bénédiction de la nouvelle église des Pénitents blancs eut lieu avec un grand éclat, le 26 mars 1805. Betou, curé de la cathédrale, officia, entouré de quinze ecclésiastiques. La confrérie au grand complet était suivie « d'une infinité de peuple des deux sexes ». Une mention assez curieuse : « M. le Maire de Sarlat était à la porte avec deux sergents de la commune pour faire la quête » !

Un des premiers soins des confrères de saint Jean-Baptiste fut de réunir, autant que faire se pouvait, les reliques qu'ils vénéraient avant la tourmente révolutionnaire; celle de la Vraie Croix, qu'on cherche en vain à la paroisse où elle avait été déposée, est découverte chez les Pénitents de saint Jorôme qui se l'étaient attribuée ! Après échange de propos aigres-doux, puis négociation, les Bleus la remettent aux Blancs. Le chanoine de Lacalprade avait envoyé pour ceux-ci, en 1797, une parcelle de la Couronne d'Epines qu'une religieuse de l'hôpital garda en dépôt jusqu'à l'installation dans la « nouvelle église ». On obtint aussi, en 1808 (par un capitaine Beynac stationné en Italie !) « des parcelles du crâne de saint Jean-Baptiste et des ossements de saint Pierre et saint Paul ».

La sacristie était bien dépouillée de ses splendeurs d'antan : les confrères comandent à Paris, pour 800 f, un ostensoir d'argent, puis un encensoir. C'est à un artiste peintre parisien, Monturus, qu'ils s'adressent pour faire exécuter une nouvelle ban-

nière représentant saint Jean-Baptiste, et demandent à « être traités en vrais confrères » : l'offre fut déclinée...

Deux cloches furent coulées par les frères Martin, fondeurs ambulants. C'est encore le chanoine de Lacalprade, toujours dévoué à la cause pénitente, qui vint les bénir le 9 septembre 1811. Les parrains furent le sénateur comte de Maleville et Soulignac Saint-Rome, substitut du procureur impérial, et les marraines Mmes Guyraud, femme du président du tribunal, et Géricaud, épouse d'un avoué.

***

Malgré l'apparente bienveillance gouvernementale, les Pénitents étaient cependant l'objet d'un certain contrôle. En 1809, une circulaire émanant du Ministère des Cultes avait demandé des renseignements sur leurs activités. Le sous-préfet de Sarlat répond : « Il existe deux confréries. La 1re, dite Pénitents blancs, se compose de 130 à 140 individus... Ils font deux quêtes à l'intérieur de leur église, l'une en faveur des pauvres, l'autre pour les besoins de la chapelle... Cette confrérie est chargée de l'ensevelissement des morts, la partie des frais qui lui est attribuée pour cet office va pour les services dont on les charge, s'emploie en achat d'ornements et entretien pour le culte. — La 2e congrégation, dite des Pénitents bleus, est moins nombreuse... elle est aussi chargée de l'enterrement des morts et les fonds qu'elle en retire n'ont d'autre destination que l'entretien de la chapelle et les frais du culte. Il existait autrefois des Pénitents à Montignac, Belvès et Terrasson, mais ils n'ont point été rétablis. Salut et respect. » [122]

Pendant tout le temps que dura l'Empire, les confréries pénitentes de Sarlat ont retrouvé leur équilibre, la plénitude de leurs activités, l'exercice de leurs dévotions en toute liberté. Au cours de la même période, que se passait-il à Périguux ?

***

Il ne se passait rien — tout au moins en ce qui concerne les Pénitents, et on peut en être surpris par comparaison avec Sarlat.

Quelles raisons trouver ? D'abord, les coups portés par la Révolution avaient été plus violents et plus durables à Périgueux et, la paix intérieure revenue, la surveillance se montrait plus stricte, sous le contrôle direct du préfet. En second lieu,

122. Arch. dép. Dordogne, 7 V 1.

l'esprit religieux n'était pas le même dans les deux villes : les Sarladais plus ardents, plus enclins à accepter les risques d'une possible persécution, les Périgourdins plus timorés, moins soutenus par la rigueur des règles primitives, quelque peu distendues au siècle précédent.

Cela ne veut pas dire que les « ci-devant Pénitents » renonçaient à voir renaître les confréries dans toute leur prospérité : mais, si le feu couvait sous la cendre, on n'en percevait pas encore la chaleur. Découragés par le sort réservé à leurs chapelles, les « anciens membres » se désolaient de voir l'église Saint-Jean de la Cité, bien qu'à peu près intacte, occupée, ainsi que le cloître et d'autres dépendances, par l'école secondaire de M. Bardon. Sainte-Anne, devenue « salle décadaire » sous la Révolution et vendue ensuite, était découverte et à demi-rasée. Pour Saint-Silain, la destruction, vite décidée, s'étendit sur des années, laissant sur place matériaux et déblais... Un triste spectacle en vérité, mais les Sarladais, devant la même situation, n'avaient-ils pas courageusement cherché — et trouvé — des solutions de remplacement ?

La Restauration, enfin ! Avec le retour des Bourbons, les Pénitents de Périgueux relèvent la tête : dès le mois d'avril 1814, le préfet transmet à Mgr Lacombe, évêque d'Angoulême [123], une demande assez inattendue. Les « Bleus » ne veulent plus être que « Blancs », lors de leur réintégration ! Il y a là évidemment une intention politique, cette opposition de couleurs rappelant les pénibles souvenirs de la guerre de Vendée... Le curé de Saint-Front, Pierre Peyrot, fervent royaliste, devient leur prieur. Les Pénitents de Saint-Jérôme ne veulent conserver qu'une ceinture bleue sur le sac blanc « à la place du sac entièrement bleu, qu'ils trouvent nuisible à la santé » (*sic*). L'autorisation est accordée et si on mentionne encore, rarement, les « Pénitents bleus », ils semblent se confondre avec les blancs dans toutes leurs démarches et activités. « C'est vraiment une merveille qu'une association de citoyens qui a pour devise : Dieu et la patrie, la Sainte Eglise et le gouvernement de France et de Navarre ». Ainsi s'exprime Mgr Lacombe dans sa réponse au préfet [124].

Le 3 mai 1814, « 1er du règne de Louis XVIII le Désiré », les Pénitents noirs de Périgueux sont « réinstitués » à leur tour, avec l'approbation civile et ecclésiastique. Leur requête avait été

123. De qui dépendait à l'époque, on le sait, le diocèse de Périgueux, le curé de Saint-Front étant son délégué avec le titre de vicaire général.
124. Arch. dép. Dordogne, 75 V 1.

présentée par Bardet, président du Tribunal de Commerce: « La liste des membres sera le garant que jamais ce groupement ne produira que de salutaires effets. Glorieux et satisfaits de voir flotter partout le drapeau sans tache, les confrères ont résolu de relever l'étendard sacré de la croix en rentrant dans le libre exercice de leur culte » [125].

Le curé et les marguilliers de Saint-Front accordent aussitôt aux Pénitents de la Croix la jouissance de « deux appartements » non contigus, l'un étant la sacristie jouxtant la galerie Nord de l'ancien cloître. Pour faciliter la communication, les confrères se hâtent de réclamer l'occupation de cette galerie et ils « élèveront un mur de clôture aux deux extrémités ». La permission donnée, les voilà donc installés, mais s'ils ont pu conserver « quelques effets servant à la célébration de leurs fêtes », tout est bien incomplet et il faut y parer sans délai. Le suisse est habillé de neuf, les « accessoires » des processions sont commandés à l'ébéniste Dubreuilh qui exécute une grande croix, dix bâtons, un cadre « pour le tableau de saint François-de-Sales », etc... Quant au peintre-vitrier Bardon, après avoir mis en couleur les instruments de la Passion, il a « doré le soleil, argenté la lune et donné la carnation à la Vierge qu'on a fait présent » (*sic*). Heureusement, les « offrandes des anciens confrères » qu'on a sollicités permettront de faire face aux dépenses [126].

En 1814 se sont aussi reconstitués les Pénitents blancs du Gonfalon. Leur plus cher désir était de se réunir à nouveau sous les délicates voûtes de Saint-Jean de la Cité, seule chapelle de confrérie ayant échappé à la destruction. Mais la difficulté est grande : si le s^r^ Bardon (confrère lui-même), le maître de pension occupant une partie des lieux, consent à héberger la compagnie, le conseil de fabrique de la Cité veut reprendre tout l'ancien logis épiscopal, pour y installer le desservant. C'est en vain que les Pénitents invoquent l'acte de 1770, par lequel les chanoines leur accordaient la jouissance, moyennant rente annuelle de 10 livres ; il est prouvé « qu'ils n'ont jamais versé ni rente ni loyer » et, de plus, que l'immeuble provenant du chapitre est devenu domanial... Les pourparlers continuent, l'affaire traîne après pourvoi de la confrérie en Conseil d'Etat. En attendant, une trêve s'est instaurée, et les Pénitents blancs en profitent pour battre le rappel des adhérents au cours de l'année 1815 [127]. Le doyen de la compagnie est Chambon, receveur géné-

125. *Id.*, 78 V 1.
126. Arch. dép. Dordogne, 2 J 33.

ral, admis en 1748 ! Si les confrères réintégrés appartiennent en majeure partie à la bourgeoisie, les membres inscrits pour la première fois sont presque tous de modestes artisans. La cotisation est portée à 7 f 50, mais nombre de « vétérans » versent bénévolement une somme plus importante. Avec l'inscription d'une quinzaine de Pénitentes, la confrérie des dames est reconstituée. C'est le vicaire général et curé Peyrot qui est nommé prieur et le sous-prieur sera l'abbé Desmoulins, desservant de la Cité, qui, pour un temps, fera donc taire ses revendications.

***

Solidement implantés depuis des années dans des chapelles dont nul ne leur contestait la propriété, les Pénitents de Sarlat n'en accueillirent pas moins avec joie le retour de la monarchie. Aussi les Blancs demandent-ils à Mgr Lacombe la permission « de chanter le Te Deum le 1er avril de chaque année, jour anniversaire du rétablissement de l'autel et du trône, et du bonheur en France ». Par la même occasion, ils veulent reprendre une procession à l'église de la Canéda « où s'accomplira le vœu fait par Louis XVI en 1790 » (?) ; et on reparle de célébrer l'échec de l'attentat de Damiens... [128]

L'entretien des bâtiments, tant l'ancienne église des Récollets que Notre-Dame de Pitié, causait de graves soucis aux deux confréries, car un long abandon les avait dégradées. Les Pénitents blancs décident de mettre en vente deux petites chapelles contiguës, non utilisées, à l'intérieur de leur église ; « chacune avec une arcade située à droite, faisant face au maître-autel et au haut de la nef » [129]. Un acquéreur se présente, et son nom ne laisse pas de surprendre : c'est le général Fournier-Sarlovèze, qu'un de ses biographes n'hésite pas à appeler « le plus mauvais sujet de l'armée » ! Celui-ci était, en 1816, inspecteur général de la cavalerie, et il exigeait, lors de ses séjours à Sarlat, une escorte et des honneurs particuliers pour assister à la grand'messe de Saint-Sacerdos, d'où bien des frictions avec les autorités civiles et religieuses. Pourquoi donc ne pas avoir, dans sa ville natale, une chapelle personnelle, où il serait accueilli avec tous les égards dus à son rang ?

Cette chapelle sera formée des deux déjà existantes dans l'église des Pénitents : « les vendeurs s'obligent à la faire établir dans son entier et fermer d'une balustrade, à y faire placer

127. *Id.*, 75 V 1.
128. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194.1
129. Ces chapelles ont été murées par la suite, mais la partie supérieure des arcades est encore visible.

tous les objets nécessaires au culte catholique. Le général Fournier reste chargé de fournir les tableaux pour décorer la chapelle... qui sera consacrée sous le nom de saint François, patron du général ». La vente fut conclue pour 600 f, « soit 492 f payés comptant ou en effets de commerce, et 108 f au moment de la remise des clefs, le 1er janvier 1817 » [130]. On ne saura sans doute jamais si cette chapelle fut souvent utilisée !

Les ressources principales des confréries sarladaises provenaient toujours des obsèques, dont elles gardaient le monopole. Cependant, dès 1813, et sur ordre de l'évêché, les deux compagnies devaient assurer par alternance et gratuitement l'inhumation « des pauvres de l'hospice, de ceux secourus à domicile et des mendiants décédés dans la ville », ce qui d'ailleurs allait de soi, d'après les règlements primitifs, recommandant aux confrères d'accomplir cette « œuvre de miséricorde ».

***

A Périgueux comme à Sarlat, on supportait péniblement et avec un sentiment de frustration, la tutelle de l'évêque d'Angoulême. Le concordat de 1817 apporta un grand soulagement, unissant les deux anciens diocèses du Périgord et nommant évêque, à Périgueux, Alexandre de Lostanges Sainte-Alvère, descendant d'une illustre famille du pays ! Mais, par suite de difficultés au Conseil d'Etat, il faudra encore quatre ans avant que le siège épiscopal soit effectivement occupé.

Les Pénitents blancs de Périgueux auraient eu grand besoin d'un appui au début de 1817... Passant à l'offensive, le conseil de fabrique de la Cité et le curé Desmoulins [131] rejettent la pétition de la confrérie demandant un bail à long terme de Saint-Jean de la Cité. Les termes de l'arrêté sont très durs : « Considérant que les soi-disant (*sic*) Pénitents blancs ayant été supprimés par des lois ne peuvent avoir aucune existence légale... ils doivent être éconduits de leur demande. Les intérêts d'une paroisse dépouillée par la Révolution ne peuvent être mis en balance avec ceux d'une confrérie... dont le but d'utilité ne fut jamais reconnu » [132].

Immédiatement, on fait commencer les travaux de démolition de l'église pour en expulser plus sûrement les Pénitents ! Cet acte de vandalisme bien superflu, puisqu'il ne s'agissait que de réinstaller un presbytère, fut heureusement arrêté avant

130. Police du 25 mars 1816 (Arch. Evêché, C, 194 1.)
131. Qui avait pourtant accepté la charge de sous-prieur de la confrérie en 1815 !
132. Arch. dép. Dordogne, 7 V 1, ainsi que les citations suivantes.

d'attaquer le chœur, seul vestige subsistant aujourd'hui de l'église Saint-Jean de la Cité.

Les confrères blancs sont rejetés à la rue, après décision préfectorale. Mais la solidarité entre Pénitents jouera une fois de plus. Les Noirs proposent à la compagnie un abri provisoire. De plus, le vicaire général Luguet « approuve les religieux desseins des Pénitents blancs et voulant les favoriser autant qu'il est en nous, nous nous sommes empressés de nous agréger à leur confrérie et à les protéger avec tout l'intérêt que nous inspire le but de leur institution ».

Deux confrères sont décédés au début de 1817 : leurs services funèbres seront célébrés « devant la chapelle Saint-Jean de Saint-Front ». Très rapidement, la situation s'éclaircit. En mars, le Conseil municipal accorde aux Pénitents blancs la jouissance de l'ancienne chapelle de la « Petite Mission » [133] « à charge d'y faire les réparations nécessaires ». On dresse une tribune sans délai et le mois suivant le vicaire général « voit avec satisfaction que tout est dans l'ordre le plus parfait, bien soigné et propre à porter à l'édification et la ferveur ». En 1818, la confrérie « voulant disposer de pas-perdus », obtient la jouissance de la galerie Sud du cloître de Saint-Front qui est en communication avec leur chapelle, les Pénitents noirs occupant maintenant les trois autres galeries.

Les deux confréries pénitentes de Périgueux vont donc vivre côte à côte, à l'ombre du clocher de Saint-Front. Dans une parfaite harmonie ? Pas toujours. Les Pénitents noirs, en 1820, veulent bouder la procession du 15 août, par suite de démêlés avec les Blancs sur les préséances à observer... Le curé Peyrot emploie toute sa diplomatie à ramener la paix : « La confrérie de la Croix coutumière de cette pompe édifiante qui parle aux sens et au cœur si éloquemment, voudrait-elle se montrer étrangère à cette auguste solennité ?... » Un nouveau règlement indiquera l'ordre exact des cortèges. Les processions prennent d'ailleurs une importance grandissante. Emulation entre les deux compagnies ? Ou bien désir d'intéresser une foule de plus en plus nombreuse par ce qu'on n'ose pas appeler des «attractions», des tableaux vivants très éloignés de la simplicité des processions d'antan. On récompense les figurants par une admission dans la confrérie. Ainsi, chez les Pénitents blancs on inscrit, après la fête de saint Jean-Baptiste, des enfants de 4 ans « qui ont accompagné l'agneau ». Chez les Noirs, en 1820 : « trois jeu-

133. La « Petite Mission » fondée en 1714, supprimée à la Révolution, occupait l'emplacement de l'actuelle esplanade plantée d'arbres, au sud du cloître de Saint-Front.

nes demoiselles, à la Fête-Dieu, ont figuré les allégories de s^te^ Hélène, s^te^ Magdeleine et la Foi ; et leur maintien décent a fait l'admiration générale... elles ont été agrégées pour l'exemple et l'encouragement sans acquitter les charges. » Cette même confrérie commande des objets décoratifs comme ce pélican en bois doré « de la grandeur d'une poule d'Inde, avec ses trois enfants » que doit exécuter un sculpteur de Bordeaux. Passons rapidement sur les fournitures de rubans, gaze, fleurs, et celle d'une épée-poignard en fer-blanc...

Plus discrètes dans leurs manifestations, les œuvres charitables ne sont pas oubliées : si la confrérie des Pénitents noirs est invitée en 1820 à la bénédiction de la chapelle des prisons, c'est qu'elle reste la bienfaitrice privilégiée des détenus ; dans les comptes, quelques années plus tard, figure le détail du repas de la Saint-Léonard, après une quête dans les quartiers de la ville : « 2 tourtes de pain, 42 bouteilles de vin, 41 livres de viande, etc... » Une lettre touchante, conservée dans le dossier, témoigne de la reconnaissance des prisonniers.

***

Mgr de Lostanges, sacré à Paris le 21 octobre 1821, arriva dans son diocèse le mois suivant, au milieu de l'enthousiasme général. La veille de son intronisation, fixée au 21 novembre, une délégation des Pénitents blancs se rendit à l'évêché « pour offrir à son nouvel évêque ses hommages respectueux ». La composition de ce groupe indique l'importance et la solidité de la confrérie à l'époque : « MM. de Taillefer, de Sanzillon, de Langlade, tous trois chevaliers de Saint-Louis, Gadaud, capitaine retraité, Dubois, substitut du procureur royal, Bardon, instituteur, Lassaigne, Lagrave, avocat, et Peyrot, curé de Saint-Front et prieur. »

Mgr de Lostanges accepte le titre de grand prieur des Pénitents blancs ; le chanoine Loudieu de Lacalprade, qui l'accompagne, déjà agrégé à Sarlat, devient « prieur associé ».

Le lendemain : « partant processionnellement de l'évêché, Monseigneur et le clergé, escortés des Pénitents blancs et noirs, se rendent à la cathédrale où les reçoivent toutes les autorités civiles et militaires et un concours immense de fidèles de tout rang » [134]. Ainsi associées aux honneurs, les confréries voient s'ouvrir une ère de paix et de prospérité.

Il en sera ainsi pendant quelques années ; mais, vers 1825,

134. G. ROCAL, « 1815-1830 en Dordogne », *B.S.H.A.P.*, 1951, p. 125.

les Pénitents noirs donnent à leur évêque des sujets de mécontentement, en particulier concernant l'utilisation abusive des galeries du cloître [135]. Avec l'accord du préfet, Mgr de Lostanges fait « murer les arcades ». La confrérie veut en appeler à l'archevêque de Bordeaux : un intermédiaire consulté recommande « d'agir prudemment ». Une petite guerre s'instaure : le sacristain de Saint-Front ne sonnera plus les cloches pour les offices des confrères; on se dispute la possession des clefs de la chapelle et du cloître ; on argumente avec une commission d'arbitrage : « les Pénitents peuvent-ils au moins assister aux enterrements comme laïques, puisque les réunions en robes, les chants et autres cérémonies continuent à être interdits ? » [136] La situation devient explosive au début de 1826, à la suite d'une pétition maladroite suscitée par la confrérie, sur des bruits de déplacement du curé Peyrot : la dissolution est sérieusement envisagée. « La commission recherche un local pour déposer les effets les plus précieux et on procèderait à la vente des autres ; le produit serait distribué aux prisonniers. »

Les Pénitents noirs firent-ils amende honorable ? Leur « trésorier-directeur » Bardet, l'un des plus bouillants contestataires, avait remis sa démission quelques mois auparavant. Au printemps de 1826, tout se calme. Mgr de Lostanges, « désirant procurer la plus grande gloire de Dieu et éviter les abus », élabore un « règlement pour les confréries de Périgueux », assez strict, les mettant sous la dépendance immédiate des curés de paroisse tout en laissant « la liberté de suivre les anciens statuts et les pratiques en usage dans les différentes confréries ». Signalant les « causes qui empêchent l'admission », il est dit : « participation à une association telle que celle des francs-massons, car la religion n'admet rien de caché ».

***

Après la révolution de 1830, sans menacer directement l'existence des confréries, le gouvernement les assujettit à une surveillance plus étroite. Les Pénitents noirs en firent l'expérience à Pâques 1831. Ils avaient obtenu de la Préfecture l'autorisation de faire une procession extérieure le vendredi saint, jusqu'à un calvaire du faubourg des Barris, dit « Croix des Pénitents noirs » [137]. Quelques jours plus tard, on trouva cette

135. Dès 1821, ils avaient fait peindre les voûtes en « bleu de ciel », initiative assez discutable.
136. Arch. dép. Dordogne, 79 V 1, ainsi que les citations suivantes.
137. Les Pénitents noirs s'étaient attachés à rétablir les calvaires détruits pendant la Révolution. En 1818, ils firent une grande cérémonie à la Croix-Ferrade qu'ils avaient relevée.

croix abattue... Dès le lendemain, les habitants du quartier, ayant à leur tête l'abbé Audierne, alors vicaire général, replantent un nouveau calvaire ! Le préfet s'inquiète et croit devoir adresser un rapport au Ministère de l'Intérieur. Si la croix a été abattue, dit-il, ne serait-ce pas « à cause de l'impression produite sur la majeure partie de la population par la procession que firent les Pénitents le vendredi saint, vêtus de leurs sacs et le capuchon sur le visage ». La réponse du ministre est sévère : « Les confréries sont supprimées par décret... elles sont seulement tolérées pour les exercices pieux à l'intérieur des églises, sous la surveillance immédiate des curés... Cependant elles pouvaient continuer à se montrer en public avec leurs sacs dans les pays où ce n'est point une nouveauté ; ces usages d'ailleurs s'affaiblissent et doivent tomber d'eux-mêmes... Si ces sortes de cérémonies devenaient sujet de trouble, vous êtes autorisé à vous y opposer par mesure de police, les confréries n'ayant aucune existence légale ». [138]

Ce rappel à l'ordre n'empêcha pas les Pénitents noirs de se manifester par la suite, mais avec discrétion. Les comptes, de nouveau tenus par Bardet, avec grand soin, accusent bien des difficultés dans le règlement des cotisations. Une circulaire imprimée de 1835 insiste : « Il y a grand besoin ». Fut-il entendu ? Le registre s'arrête là. Les Pénitents de la Croix existaient pourtant encore en 1844 car une feuille volante porte cette indication : « collecte de la Saint-Léonard, 45 f 65 (Mgr l'Evêque a donné 10 f). Distribution à raison de 0 f 25 à chaque prisonnier, 23 f 90 ; au suisse selon l'usage, 5 f. Le dernier trimestre du suisse ayant tout absorbé, il ne reste rien en caisse ». [139]

***

Les Pénitents blancs de Périgueux vivaient en paix dans la chapelle de la Petite Mission, réparée et embellie par leurs soins en 1818. Leur recrutement est régulier, mais plus populaire qu'au début de la Restauration. De nombreux artisans règlent en nature leurs frais d'inscription. Rousset, serrurier, « payera en ouvrage sa réception. Le charpentier Vayssière « se prête à la compagnie comme chantre ». Pascal, tailleur, a donné pour son agrégation « un drap à mettre aux portes des défunts ». Quant aux dames pénitentes, Catherine Beynier, veuve Simon, « a payé un plumet pour le suisse ». L'aubergiste Marie Rouelle

138. Arch. dép. Dordogne. 8 V 2.
139. Arch. dép. Dordogne, 2 J 33.

est « reçue gratis pour le don qu'elle a fait d'un Cris (*sic*) pour la confrérie ». [140]

Une situation apparemment stable depuis quinze ans ne devait pas durer. Ayant besoin, pour une école publique, de la salle accordée en 1818, la municipalité rapporta cette concession le 8 août 1833, puisqu'il s'agissait d'une propriété communale, délaissée « à titre précaire »... Grand émoi chez les Pénitents blancs, qui envisagent d'abord de susciter une pétition, puis décident de remettre leur sort entre les mains de Mgr de Lostanges. Celui-ci écrit aussitôt au maire de Marcillac pour élever une protestation : « cette salle faisait partie de l'évêché, et avait été convertie en chapelle... Pendant la révolution, ce local abrita la guillotine et fut livré à la déprédation... Les Pénitents dépensèrent plus de 6.000 f pour tout réparer. Aujourd'hui la commune veut reprendre la salle... les Pénitents sont venus à moi ».

L'argumentation de l'évêque de Périgueux n'est pas irrésistible : « Une école ne peut être préférée à une église qui ne reçoit pas seulement les enfants, mais les hommes de tout âge et de toute condition... Le peuple, dont les idées sont généralement justes, blâmerait cette décision et pourrait croire qu'on veut lui ravir jusqu'à sa religion... » Le Conseil municipal ne se laisse pas fléchir et répond : « La religion n'est nullement intéressée dans cette question, les Pénitents blancs ne sont pas les dépositaires de ses mystères, il n'y a pas sacrilège à lire le catéchisme et la morale aux enfants du pauvre dans un édifice où le service divin ne se célèbre que de loin en loin... Le Conseil arrête que la mesure prise à la Petite Mission aura son plein effet... Néanmoins le Conseil est d'avis de continuer la jouissance aux confrères dans le cas où ils pourraient procurer à leurs frais un local équivalent à celui qu'ils occupent ». [141]

On arriva certainement à un compromis puisque les Pénitents blancs sont encore à la Petite Mission en 1835... pour recevoir un ordre d'expulsion ! Il s'agit cette fois d'installer le « Musée vésunien », dont les collections sont en péril dans les ruines des arènes. Il faut partir : mais à qui s'adresser pour obtenir un nouvel établissement ? Les confrères vont frapper un grand coup et rédigent une supplique à la pieuse reine Marie-Amélie : « Majesté ! Vous qui sur la noble terre de France êtes la Providence pour tous les affligés... » Ce morceau d'éloquence travestit parfois la réalité des faits, en particulier lorsqu'on

140. *Id.*, 7 V 1.
141. Arch. dép. Dordogne, 12 0.

affirme que Saint-Jean de la Cité était « la propriété légale et légitime » de la confrérie et que c'est « la révolution de 1830 » qui la chassa de la Petite Mission. Les Pénitents sollicitent de la reine « un secours qui leur permette de faire l'acquisition d'un local ». Ce document est signé d'une douzaine de confrères, aux noms assez obscurs : Boubon, juge, Prat, Dauphinet, Raymond, Lachaise, etc. [142]

Faute de documents, il ne nous a pas été possible de découvrir où la confrérie a pu se réunir les années suivantes, pendant lesquelles on trouve la trace de plusieurs réceptions. Il faut attendre le 25 septembre 1839 : le conseil de fabrique de la Cité accorde alors au comte de Teyssières, lieutenant-général en retraite, prieur laïque de la compagnie, l'autorisation d'établir dans l'église une chapelle pour les Pénitents : « l'emplacement sera pris dans la partie droite de la nef en entrant par la grande porte, mesurera 4 m 65 × 16 m 20, à la place des fonts baptismaux qui seront déplacés à gauche et bien consolidés. La chapelle sera fermée par une balustrade à claire-voie de 75 cm de hauteur ». Un petit enclos dans une grande église : malgré la modestie de cet établissement, on note d'assez nombreuses agrégations, dont la plus intéressante est celle de l'abé Audierne. « C'est avec un entier dévouement que je m'associe à la confrérie des Pénitents blancs... leur souhaitant la paix et le repos dont ils ont besoin. Je suis heureux d'avoir été choisi pour leur réinstallation à la Cité ».

La fin est proche, cependant : bien que la compagnie enregistre encore, en 1842, la réception du marquis de Fayolle et de son épouse, l' « état nominatif des confrères par rues » dressé en 1844 semble bien être un relevé avant les derniers comptes. On dénombre une quarantaine d'hommes inscrits (mais combien se montraient encore actifs ?) et 25 dames. Le registre s'arrête là [143]. Si on remarque que l'ultime mention des Pénitents noirs date de cette même année 1844, ne serait-ce pas l'époque de la dispersion ? C'est Mgr George Massonnais, évêque de Périgueux de 1841 à 1861, qui décida la dissolution des confréries pénitentes [144]. Quelques souvenirs des compagnies, bannières, bâtons de procession, furent conservés dans des familles pendant une cinquantaine d'années avant de trouver un dernier asile au Musée du Périgord.

***

142. *Id.*, 7 V 1, ainsi que la citation suivante.
143. Arch. dép. Dordogne, 77 V.
144. D'après une note du marquis de Fayolle, conservateur du Musée, lors de l'acquisition en 1903 de divers objets provenant de la confrérie des Pénitents noirs.

Lors de la disparition des Pénitents à Périgueux, les confréries de Sarlat étaient toujours en pleine activité. Si les grands pèlerinages avaient cessé, une douzaine de cérémonies et processions se déroulaient chaque année. On allait le dimanche de Quasimodo à la Croix du Roc-Laumier commémorant la peste, et le lundi de la Pentecôte à Temniac. En ville, les deux confréries « s'entrevisitaient », selon le terme employé dans les statuts. Les Pénitents blancs assistaient à l'office de saint Jérôme dans la chapelle des Bleus, et ils y « faisaient station » pour la procession de saint Jean-Baptiste. Il fallait encore fêter, en cortège, saint Sacerdos, sainte Hélène et saint Louis. Mais la procession la plus importante, entraînant toute la population, était celle des Saintes Reliques, le 14 septembre, conduite par les confrères blancs ; le nombre de ces reliques, vénérées en leur chapelle, s'était d'ailleurs accru au fil des années. L'ordre des processions était minutieusement réglé [145] : le suisse, en grande tenue avec canne et épée, le « bourdon majeur » dont le bâton se surmontait d'un médaillon « en émail de Limoges » à l'effigie du saint patron, le Christ en croix porté par un Pénitent et entouré du « velarium » dont les extrémités étaient tenues par deux Pénitents âgés, la bannière, trois « bourdons coureurs » chargés de maintenir les distances, les reliques, les fleuristes et thuriféraires, l'aumônier et deux bourdons fermant la marche. On se croirait revenu un ou deux siècles en arrière... et pendant ce temps les Pénitents de Périgueux, parqués dans le fond d'une église, n'auraient pu sortir dans les rues sans provoquer un scandale !

***

En dehors de ces brillantes cérémonies, les compagnies sarladaises ne négligeaient pas leurs devoirs de charité. Une décision de 1849 prévoit que : « chaque confrère donnera tous les mois une somme de 20 centimes, laquelle servira à payer les médicaments pour les confrères malades, et le médecin qui serait appelé à les soigner tout autant que ces confrères seraient dans l'impuissance de payer eux-mêmes » [146]. A cette époque, le prieur ecclésiastique était l'abbé Lavaur, curé de Sarlat, et le prieur laïque Xavier de Grézel.

Quelques pages manuscrites, non datées, exposent les avantages moraux que procure l'affiliation à une compagnie pénitente : « les ouvriers et artisans trouvent dans les exercices des

145. Bibl. mun. Périgueux : notice manuscrite sans date, reliée avec une brochure de L. Guibert sur les Pénitents.
146. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194-1, ainsi que la citation suivante

distractions aux malheurs de l'oisiveté dans les jours de repos, aux heures et aux saisons où le travail cesse : ils se fussent livrés à bien moins de désordres dans la Révolution s'ils avaient eu ce point d'occupation ».

Le chanoine Loudieu de Lacalprade, grand protecteur des confréries de Sarlat, s'éteignit en 1841. Il avait demandé par testament à être inhumé dans l'église des Pénitents blancs, ce qui fut exécuté, et un service solennel célébré annuellement à son intention. Les deux compagnies, en accord mutuel, conservaient toujours l'entreprise des obsèques à Sarlat, ayant établi leurs tarifs en quatre classes, tarifs que l'on voit « indexer » de temps en temps.

Après la disparition du curé Lavaur, en 1850, son successeur, l'abbé Miral, ne considéra plus les Pénitents d'un œil aussi bienveillant, et trouva anormal de priver la fabrique de l'église de la presque totalité des redevances pour les obsèques. Une guerre sourde commença et l'un des vicaires de l'ex-cathédrale encouragea « certains confrères qui ont cru que les habits et insignes des Pénitents offusquaient l'éclat des lumières du XIXe siècle... » à l'indignation des membres fidèles aux traditions. Il y avait donc quelques remous au sein même des compagnies.

Venu se faire installer à Sarlat en décembre 1863, Mgr Dabert, nouvellement nommé à Périgueux, reçut assez froidement une délégation des deux confréries. Ce sera le point de départ d'une série de malentendus entre l'autorité épiscopale et les confréries, qu'aggravaient parfois des arrière-plans de politique locale... L'éclat se produisit en 1875, lorsque furent déclarées irrégulières par l'évêché les élections des deux prieurs des Blancs et des Bleus, MM. de Gérard et d'Anglars. Les confréries furent accusées « de se soustraire à toute direction ecclésiastique » et on signala ausi « la gêne intolérable pour le clergé que cause le monopole absolu sur les offices funèbres ».

Les Pénitents de Sarlat n'eurent pas l'humilité de se soumettre, ou tout au moins de se prêter à une discussion sereine avec l'autorité épiscopale. Aussi la foudre tomba-t-elle sur eux en 1876 : la chapelle des Pénitents blancs fut interdite, avec défense formelle d'y célébrer le culte ! Alors s'instaura un pénible conflit qui devait durer dix ans, chacune des parties en appelant à Rome pour obtenir satisfaction.

Il ne convient pas, un siècle plus tard, de s'attarder sur cette période confuse, où des antagonistes de bonne foi semblent surtout avoir manqué de mansuétude évangélique. Les Péni-

tents avaient parmi eux un bouillant champion, le notaire Lacroix, qui adressait mémoire sur mémoire à « la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers ». De son côté, Mgr Dabert écrit à un cardinal qu'il rend hommage au passé des confréries de Sarlat, mais que « sa conscience lui fait un devoir de s'opposer à de pernicieuses tendances ».

***

Tout finit par s'apaiser avec le temps. Les Pénitents blancs et bleus (qui s'étaient réunis en 1880 pour mener une action commune) acceptèrent un nouveau règlement promulgué en avril 1887 [147]. Ce règlement les mettait de façon plus stricte sous le contrôle épiscopal. La nomination d'un aumônier « pour la direction spirituelle », est-il spécifié, devait être agréée en haut lieu. Quant à l'exercice du culte, des offices solennels ne devaient se dérouler dans la chapelle qu'aux fêtes principales des confréries ; cependant il était accordé le droit de dire une messe basse le dimanche mais seulement après la messe chantée de Saint-Sacerdos. « Il sera loisible aux compagnies de célébrer des services funèbres pour tous les membres *actifs* ». Par les clauses principales de ce nouveau règlement, les confrères cessaient de figurer « une paroisse dans la paroisse » et perdaient le privilège exclusif des inhumations de toute la ville.

Ayant retrouvé la jouissance de leur église, les Pénitents se plaisent à l'embellir de nouveau. En 1890, on posa une grande verrière dans la fenêtre du chœur. Ce vitrail représentait : « au premier plan, agenouillés devant saint Jean-Baptiste et saint Jérôme, un Pénitent blanc et un Pénitent bleu. A l'arrière-plan... une vue de Sarlat avec le clocher de la cathédrale et la tour de Sainte-Marie. Dominant cet ensemble, la Vierge et l'enfant Jésus tenant en mains l'étendard de l'archiconfrérie romaine du Gonfalon. En cartouche, les armoiries de la famille de Gérard, donateurs ». [148]

Le vitrail a disparu, la fenêtre du chœur a été maçonnée ; qu'il est regrettable de ne pouvoir, ainsi, contempler aujourd'hui en une synthèse, les Pénitents blancs et bleus en costume, leurs saints patrons et la silhouette de la ville où ils exercèrent une indéniable influence !

Une grande cérémonie marqua, le 5 mai 1891, le centenaire de la translation à Sarlat, entre les mains des confrères blancs,

147. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194-1.
148. *Semaine religieuse de Périgueux*, 1890. La famille de Gérard fournit depuis la fondation son soutien le plus actif aux Pénitents blancs.

d'une parcelle de la Vraie Croix. Trois jours plus tard, un service solennel commémorait le cinquantenaire de la mort du chanoine de Lacalprade.

Tout semblait donc se dérouler harmonieusement comme aux temps passés, mais ne discernait-on pas des menaces de déclin ? Les longues années de troubles et de conflits n'avaient-elles pas éclairci les rangs ? Il n'est pas hasardeux de le supposer.

Une brume estompe la dernière période d'existence des confréries. Dans la mémoire de quelques Sarladais âgés subsiste la vision de Pénitents en sacs et cagoules assistant à des inhumations dans les premières années de notre siècle, et des messes furent encore célébrées dans l'église des confrères blancs jusqu'en 1914.

Est-ce à dire qu'ensuite la chapelle désaffectée resta déserte ? Lacroix, le vaillant défenseur des confréries, s'installa à l'étage, dans la pièce qu'il appelait encore « galerie de MM. les officiers » et dans la tribune dont il fit son bureau. Gardien fidèle et solitaire, il cherchait à conserver ce qui était resté sur place, le retable, quelques statues et les archives contenues dans les placards. Lacroix disparut vers 1923 et après lui, tout fut négligé, dispersé, détruit...

Une grande partie des objets du culte fut transportée à l'ex-cathédrale. Mais comment utiliser le retable monumental ? On avait envisagé de le remonter dans l'église de Domme, mais ce projet n'eut pas de suite. Vers 1935, des essais maladroits furent entrepris pour déposer ce retable : des statues mutilées, des colonnes finement sculptées gisaient sur le sol. Deux ans plus tard, un radiesthésiste obtint l'autorisation de fouiller le sol de la chapelle. Y cherchait-on un trésor ? Le seul résultat fut de profaner la tombe du chanoine de Lacalprade (si souvent nommé déjà !) et d'ajouter à la dévastation intérieure de l'édifice. [149]

La renaissance de la chapelle fut longue à réaliser : elle ne peut que combler ceux qui s'intéressent au passé de la ville et à ces Pénitents dont le rôle ne fut pas négligeable. En dépit des dispersions, le Musée des Amis du vieux Sarlat a pu réunir bien des souvenirs des confréries : statues et bas-relief figurant les saints patrons, croix de procession et « bourdons », « instru-

149. Arch. Evêché de Périgueux, C. 194-1, d'après une lettre de M. de Boysson, ancien prieur des Pénitents, à Mgr. Lafon.

ments de la Passion », lanternes et bien d'autres témoignages ; c'est ainsi, de façon tangible, que pourra se perpétuer la mémoire des Pénitents de saint Jean-Baptiste et ceux de saint Jérôme.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, quel regard doit-on jeter, en ce dernier quart du XXe siècle, sur les confréries de Pénitents dont la démarche est si éloignée des formes actuelles d'expression religieuse ? Faut-il les repousser en bloc, comme des organisations désuètes et sans signification humaine digne d'être retenue ?

Ecartons d'abord la puérilité de certaines manifestations, la mesquinerie de certaines querelles, pour ne considérer que l'association d'hommes animés d'un même idéal chrétien, acceptant librement une discipline commune par esprit de sacrifice, se portant avec générosité au secours des misères qu'ils côtoyaient, se confondant sous l'anonymat d'un costume uniforme qui effaçait toute différence de classes.

C'est ce que louait, il y a bien plus de trois siècles, le panégyriste des compagnies pénitentes, le P. Molinier, auquel nous laisserons le dernier mot : « il faut avoir plus d'égard à la bonne volonté qu'au rang, à la grandeur, aux richesses... car il n'est pas question d'avoir ici des nobles ou des riches, mais de bons Pénitents. Quand l'une et l'autre se rencontrent et s'assemblent, la noblesse du sang et celle de la vertu, l'exemple en est plus fructueux et plus excellent ».

Suzanne GENDRY.

Les grandes orgues de Saint-Cyprien

Avec des rétables en bois, dont le plus beau est celui de l'autel de la Sainte Vierge, les grandes orgues sont, à coup sûr, l'un des objets intéressants de l'église de Saint-Cyprien. Tout au moins leur buffet, dont on ne peut manquer d'admirer l'élégance ainsi que l'harmonie des éléments qui le composent. Sa hauteur totale, six mètres, est le double de sa largeur. Les vingt-sept tuyaux d'inégale grosseur qui, si j'ose dire, constituent son âme, se répartissent dans trois tourelles ainsi que dans les espacements compris entre celle du milieu et les deux autres : soit trois pour la tourelle médiane, cinq pour chaque tourelle latérale et sept dans chacun des espacements.

En beau bois de noyer patiné par les siècles, ce buffet est très gracieusement orné de guirlandes de feuillage assorties de masques faunesques sculptés entre les consoles de ses tourelles par un ébéniste au méticuleux ciseau. D'autres guirlandes retenues par des angelots sont au-dessus des tuyaux à vent. Enfin, en haut des tourelles, une couronne de colonnettes sommées d'élégants pots à feu allège l'ensemble du meuble d'un élancement trois fois répété. Tel qu'il se présente aujourd'hui, après quelques vicissitudes dont nous allons parler, l'instrument ne possède qu'un seul clavier assorti d'un pédalier. Il est placé face à l'autel.

Le fait qu'il suffise d'un seul coup d'œil pour s'apercevoir de la dissemblance totale du buffet et du clavier, qui ne sont ni du même bois, ni certainement de la même époque, nous avait conduite à chercher dans les Archives départementales ce qui se rapporte à l'église de Saint-Cyprien. Ainsi avons-nous commencé par trouver une correspondance [1] entre le maire de Saint-Cyprien et le préfet de la Dordogne datant de la fin de l'année 1841. Il en ressort que le département accorde à la commune « un secours de 200 fr s'appliquant aux réparations du presbytère et à l'achat de l'orgue ». Annexé au même dossier, un reçu en bonne et due forme, sur papier timbré, adressé à Picon, curé de Saint-Cyprien, est ainsi libellé : « Vente d'un orgue pour la commune de Saint-Cyprien moyennant la somme de seize cents francs, à compte de laquelle j'ai reçu de M. le Tré-

1. Arch. dép., 12 O.

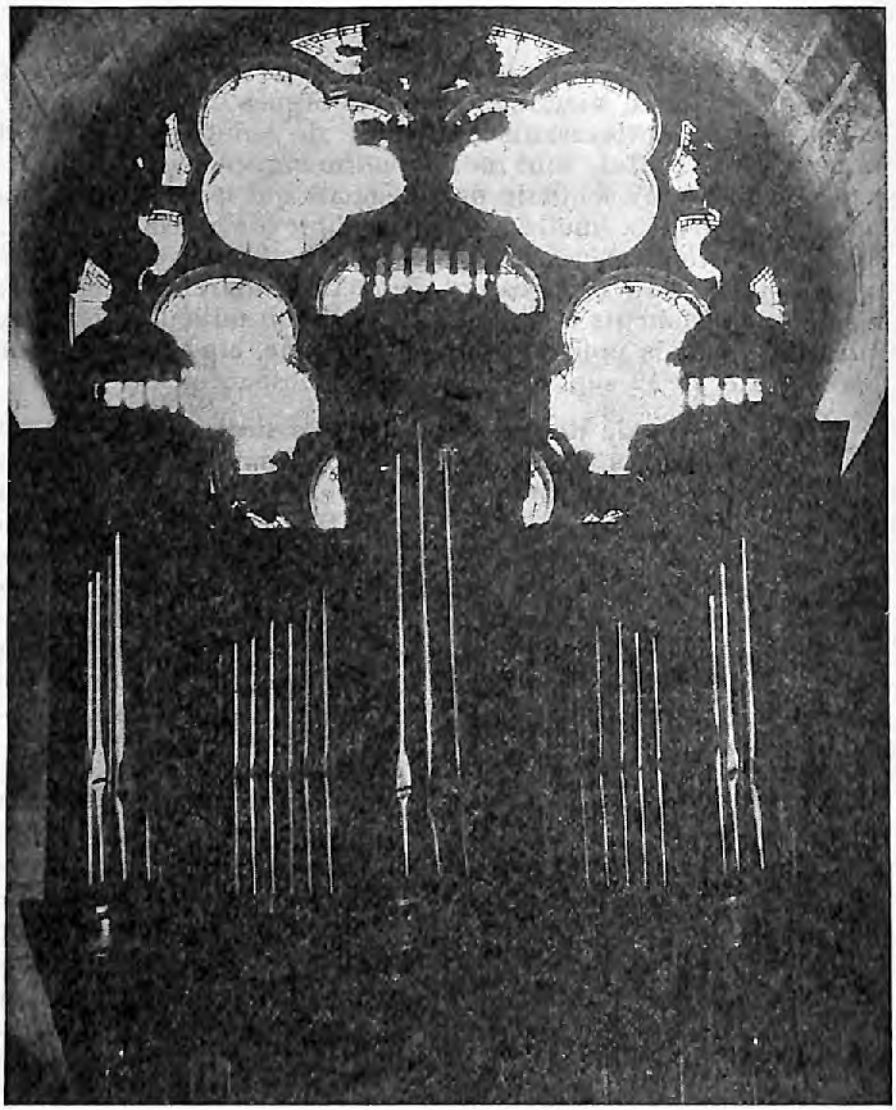

Orgues de Saint-Cyprien.

(Photo Aujoulat)

sorier de la fabrique de l'église la somme de cent francs. A Paris, le 22 janvier 1842. Pour acquit, pour M. l'abbé Larroque, J. Gaujoz, gérant. »

Notons en passant que, selon les informations recueillies auprès de l'organiste actuel de l'une des grandes paroisses de Paris, l'abbé Larroque, en effet, fut bien un facteur d'orgue du siècle dernier... et qu'il n'a pas laissé le souvenir d'un maître. Les réparations que l'instrument a subies depuis son achat et qu'il doit subir encore le confirmeraient !

Mais, pour en revenir au dossier qui fait l'objet de notre découverte, son manque de détails nous laissait sur notre faim. En quoi consistait exactement l'orgue acheté ? Son prix nous faisait pencher pour le clavier seul qui, probablement, remplaçait celui d'origine devenu inutilisable. Mais, alors, d'où provenait le buffet ? En 1842, tout le monde le savait à coup sûr dans la commune, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, sinon par très vague tradition.

De nouvelles recherches viennent de combler cette lacune en permettant de préciser que les grandes orgues, avant la révolution de 1789, appartenaient au monastère de Saint-Cyprien. Voici, en effet, ce que nous avons lu dans un dossier relatif à la vente des biens nationaux [2] (16 mars 1791).

« Soumission de la municipalité de Saint-Cyprien pour l'acquisition des fonds du prieuré. Nous, officiers municipaux de Saint-Cyprien, district de Sarlat, département de la Dordogne, en exécution de la délibération prise par le Conseil général de la commune assemblé le 23 janvier courant et conformément à l'autorisation qui nous y est donnée, déclarons que nous sommes dans l'intention de faire au nom de la commune l'acquisition des domaines nationaux dont la désignation suit. Savoir : de la maison, cour, jardin, four, orgue qui est dans l'église et généralement tout l'enclos compris dans l'enceinte des murs. »

La suite du procès-verbal ne nous intéressant pas (il s'agit des modalités de paiement et d'un emprunt), venons-en tout de suite à la première des signatures, qui est celle du maire, Joseph Prunis, lequel, tout neuf dans ces fonctions municipales, était prieur du couvent l'année d'avant. Il sait, par conséquent, de quoi il parle.

Nous voilà donc éclairés au sujet de la provenance du buf-

2. Arch. dép., Q 1082.

fet de l'orgue. Quant à sa datation, malgré les recherches que nous avons faites dans les minutes des notaires de Saint-Cyprien (les archives du prieuré sont pratiquement inexistantes), il nous est impossible de la situer exactement. Trop de papiers ont été perdus ! Il nous paraît, toutefois, raisonnable de lui assigner la fin du XVIIe siècle ou les toutes premières années du XVIIIe, non seulement à cause de son style, mais encore et surtout parce que c'est l'époque à laquelle le monastère et l'église de Saint-Cyprien, dévastés par les guerres de religion, acceptèrent de s'unir à l'abbaye de Chancelade qui s'occupa de les restaurer. La très belle chaire et les plus beaux rétables datent de ce temps que nous pouvons placer entre 1675 et 1710. En effet, d'une part, en l'année 1675, un acte relatif à une rente annuelle due au prieuré est passé par Me Lafon, notaire à Saint-Cyprien, « dans la maison des héritiers de feu Marc Lavergne, domicille du seigneur prieur et des religieux dudit St-Cyprien en attendant le rétablissement dudit prieuré » [3]. D'autre part, le 21 septembre 1712, Dom Boyer, de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui visite les monastères du Quercy et du Périgord afin de collaborer à la rédaction de la « Gallia christiana » que les Frères de Sainte-Marthe ont entreprise, souligne dans son « Journal de voyage » les mérites du prieur de Saint-Cyprien, Jacques du Noyer (un Chanceladais) « qui a restauré l'église et fait bâtir des lieux réguliers ». [4]

Regrettons que le facteur d'orgues et l'ébéniste à qui nous devons ce bel instrument restent inconnus. Il nous aurait plu de leur rendre hommage... et nous aurions su comment le clavier authentique était constitué.

A. SADOUILLET-PERRIN.

3. Arch. dép., 3 E 1984.
4. B.S.H.A.P., t. XIII, p. 425 (A. Dujarric-Descombes).

QUELQUES CROQUIS ANIMALIERS
de l'abbé Breuil

Les dessins de l'abbé Breuil qui font l'objet de cette note proviennent des archives de Léon Laval. On sait que les jeunes inventeurs de Lascaux (M. Ravidat, J. Marsal, G. Agniel et S. Coencas) confièrent le secret de leur merveilleuse découverte des 12 et 13 septembre 1940 à l'ancien instituteur de Montignac qui descendit lui-même dans la caverne le 18 septembre [1]. Ce sont des dessins exécutés à l'aide d'un crayon à mine tendre, d'une main légère, sur une nappe de restaurant en papier gaufré en nid d'abeille et sur 4 feuilles de cahier. Ces supports ont été ultérieurement endommagés par le feu, roussis lors de l'incendie (en février 1947) de l'école où résidait Léon Laval. Cet accident permet de dater avec quelque précision l'exécution de ces esquisses puisque l'on sait que l'abbé Breuil vint à Lascaux de la fin septembre à la mi-décembre 1940, puis durant la première semaine de septembre 1945 et la fin de septembre 1946. Lors de sa visite à Montignac du 23 septembre 1946, H. Breuil avait même chargé L. Laval de commander, au restaurant proche de la grotte, un repas « pour 7 personnes, vous inclus naturellement... Les 6 personnes seront : Hervé, Mlle H. Martin, Mlle de Saint-Mathurin, une anglaise amie de Miss Garrod, Miss Edward..., Miss Mary Boyle, ma secrétaire et souvent collaboratrice, et votre serviteur » [archives Laval]. Léon Laval devait mourir en janvier 1949 et l'abbé Breuil ne revenir à Lascaux que le 17 août 1949 après un second séjour en Afrique du Sud [Breuil, 1960]. Nous pensons donc que ces dessins datent soit de la fin de 1940, soit plus probablement de l'immédiat après-guerre et peut-être même de ce repas du 23 septembre 1946.

A notre connaissance, une dizaine de croquis animaliers, de la main de l'abbé Breuil, ont été publiés. Le Dr A. Cheynier, dans son dernier ouvrage [Cheynier, 1967], a donné six dessins, à la plume semble-t-il, provenant de la collection Marie-Anne Frémin : un renne, un cerf, un bison, un mammouth fléché

1. Nos remerciements vont aux enfants de Léon Laval, Mme G. Thévenin et MM. Raymond et François Laval, qui ont bien voulu nous faire l'amitié de nous confier les archives de leur père, à l'occasion d'un travail sur la grotte de Lascaux. Nous en extrayons ces croquis en hommage à l'abbé Breuil dont le centième anniversaire de la naissance est commémoré cette année.

poursuivant une petite silhouette humaine, tous vus de profil et regardant vers la gauche, ainsi qu'un bouquetin et un chamois vus de l'arrière. A l'occasion de l'exposition, dédiée à l'abbé Breuil et organisée par les soins de la Fondation Singer-Polignac en 1966-1967, une plaquette fut éditée présentant, entre autres beaux documents — dont les originaux de quelques relevés — deux dessins d'animaux : un croquis à la plume de bison mâle vu de 3/4 arrière et un petit mammouth très soigné harcelant un canidé [Sonolet, 1967, p. 57 et 65]. Cette dernière vignette porte une légende: « L'ancêtre de Babar: ci-dessous le Mammouth qu'on m'a demandé de dessiner pour une vente en faveur des Déportés de la dernière guerre au printemps dernier, qui lui a rapporté dix mille francs » (il s'agit de francs de 1956). Ce goût pour le dessin était ancien. H. Breuil rapporte qu'en 1887 (il avait dix ans), « en vacances, je faisais quelques croquis passables, d'après nature, du chien de mon père, de lui-même, durant un trajet de chemin de fer (pas fameux), des vaches de mon oncles, passables » [*ibid.*, p. 11]. Un dessin au crayon, provenant de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, illustre ce propos. Enfin R.J. Mason, évoquant les travaux de l'abbé Breuil en Afrique du Sud (1929-1950), publie un dessin à la plume de sa main représentant un rhinocéros, de profil et tourné vers la gauche, luttant contre deux canidés [Mason, 1965, pl. III, p. 147].

En outre, L. Pales et M. Tassin de Saint-Péreuse ont fourni des dessins de travail de l'abbé Breuil : un tableau de synthèse, au crayon, figurant les encornures des bisons inventoriés au début du siècle [Pales et Tassin, 1965, pl. III, p. 243], un croquis au stylo à bille, datant très probablement de 1957, des têtes des bisons de Rouffignac [*ibid.*, pl. IV, p. 244] et une très belle tête de bison, au crayon, dessinée en 1959 par l'abbé Breuil pour montrer les rapports des organes de la tête de cet animal [*ibid.*, pl. V, p. 245]. Les auteurs donnent une page inédite de Breuil : « Il m'est bien souvent arrivé, pour donner plaisir à mes collègues, de tracer de tête, sur papier, des figures animales familières dans des attitudes vues ou imaginées. Des artistes qui m'ont vu à l'œuvre ont été stupéfaits de la rapidité avec laquelle mon crayon trace une silhouette de Cheval, Bison, Renne, Cerf, etc... sans aucun croquis préalable ou pris de mesure... En réalité, je projette sur le papier une vision intérieure par un procédé spontané... J'imagine volontiers que, comme moi, les artistes animaliers de l'Age du Renne n'ont jamais pris une mesure.

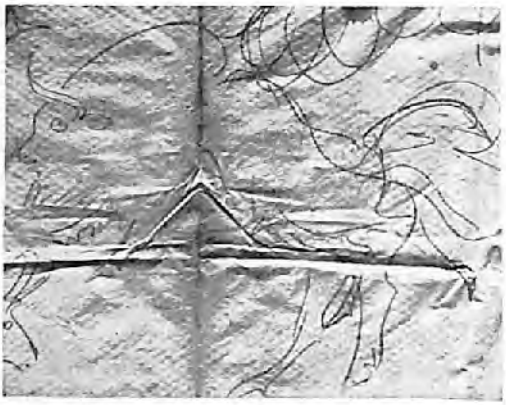

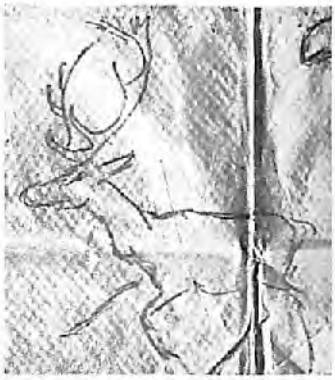

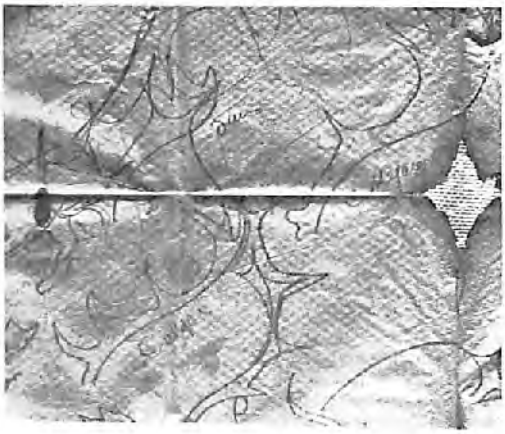

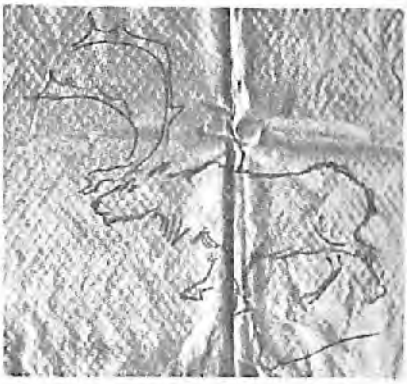

Ils jetaient sur la roche, comme moi sur le papier, la vision intérieure d'un animal ».

Dans les archives de Léon Laval sont conservés quelque quinze de ces dessins animaliers : un bison, un élan, un cheval (surchargé par un mauvais canidé), un cerf, des bois de cervidés (daim, cerf élaphe et mégacéros, renne), un renne, un rhinocéros, un bovidé rudimentaire (vu du dessus et de l'arrière), un bouquetin, un ours, un capridé vu de l'arrière, deux lions, un autre bovidé (aurochs probablement), un chamois et un mammouth. Il s'agit de dessins un peu hâtifs, spontanés, rapidement croqués, sans doute au cours d'une conversation de table. Deux d'entre eux empruntent aux habitudes des artistes paléolithiques : le bison a une bose hypertrophiée comme, par exemple ses ancêtres de Font-de-Gaume, et une corne projetée vers l'avant ; il en va de même pour le mammouth, à la saillie occipitale très prononcée, en pain de sucre. D'autres ne sont pas exempts de petits défauts. Ainsi on pourrait reprocher quelques détails au traitement du rhinocéros, du cheval, de l'élan, du renne ou de l'ours, par exemple, mais ces dessins, par la spontanéité de leur auteur, ont un caractère de documents émouvants, non dépourvus le plus souvent d'un certain humour, émanant du grand préhistorien qui, sa vie durant, se consacra avec le talent que l'on sait, à d'innombrables relevés de figures pariétales.

Brigitte et Gilles DELLUC.

BIBLIOGRAPHIE

BREUIL, H. (1960). Ma vie en Périgord (1897-1959). **Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, 87**, p. 114-131.

CHEYNIER, A. (1967). **Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du renne.** Paris, Arnoux, 270 p., 58 fig., 9 cartes.

MASON, R.J. (1965). The abbé H. Breuil in South Africa (1929-1950). **Miscellanea en homenaje al abate Henri Breuil (1877-1961).** Diputació provincial de Barcelona. Instituto de prehistoria y arqueología. **2**, p. 141-147, 3 pl.

PALES, L. et TASSIN de SAINT-PEREUSE, M. (1965). En compagnie de l'abbé Breuil devant les bisons gravés magdaléniens de la grotte de La Marche. **Miscellanea en homenaje al abate Henri Breuil (1877-1961).** Diputación provincial de Barcelona. Instituto de prehistoria y arqueología. **2**, p. 217-250. 11 ill.

SONOLET, J. (1967). **Henri Breuil (1877-1961)**, catalogue pour une exposition. Fondation Singer-Polignac, Paris. 71 p., 75 ill.

Il est rappelé aux sociétaires que, conformément à la décision prise par l'assemblée générale de février, les séances mensuelles auront lieu désormais le PREMIER MERCREDI *de chaque mois et non plus le jeudi. Ouverture des séances à 14 heures.*

Le Directeur : N. BECOUART. Imprimerie JOUCLA, Périgueux.
Commission Paritaire N° 28.942